

République Algérienne Démocratique et populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

UNIVERSITE AKLI MOHAND OULHADJ DE BOUIRA

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DE GESTION

DEPARTEMENT SCIENCES DE GESTION

MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

En vue de l'obtention d'un diplôme de Master en management

Option : management

Rôle du mouvement associatif dans la promotion de l'entrepreneuriat social

*Cas d'étude : Associations jeunesses du secteur de la jeunesse et des sports
de la wilaya de Bejaia*

Réalisé par : M^{elle} DJEDRI Nahade

**Encadré par :
M^{er} Ilyes MANSEUR**

Devant le Jury composé de :

M^r RAZIBAOUENE	Ali	Président
M^r AII ZIANE	Mohand Ouamer	Examineur
M^r MANCER	Ilyes	Promoteur

Année 2017/2018

Remerciements

Je tiens à exprimer ma gratitude et ma profonde reconnaissance pour

«M^{er} Ilyes MANCER», Que je remercie énormément pour sa disponibilité, son encouragement inlassable, ces conseils incontestables pour sa gentillesse et sa qualité d'encadrement. C'est un grand honneur de travailler avec lui. Merci à vous.

Nous sincères remerciements s'adresse au mouvement associatif jeunesse de la wilaya de Bejaia grâce à leur participation ce travail a pu voir le jour, à l'ensemble du personnel des directions de la jeunesse et des sports, la DRAG, le personnel de l'APW chargé du mouvement associatif, sans oublier un grand merci au personnel de la bibliothèque centrale de l'université Abderrahmane Mira de Bejaia.

Un remerciement propre pour ma mère, mes frères et mes sœurs pour leurs encouragements et patience.

Nous remercierons également l'ensemble des membres des jurys qui ont accepté avec grande sympathie d'évaluer notre travail

Un grand merci pour ma famille ainsi que mes amis sans exception.

Et enfin nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Dédicaces

Je commence en remerciant Dieu pour m'avoir donné la vie.

Je dédie ce travail à la mémoire de mon père, que dieu l'accueille dans son vaste paradis.

A ma famille en commençant par ma mère que j'aime plus que tout au monde pour son soutien tout au long de la vie et aussi tout au long de mes études qui m'a soutenue et donné la volonté de continuer malgré tout.

A mes frères et sœurs :

Nadjim que j'admire et mon neveu abdenour.

Ludmila pour sa contribution et son dévouement à la jeunesse.

A tacfarinas sa femme et ma nièce maria pour ses gribouillages faits à mes brouillons.

A juba et melissa que dieu les gardent et leurs ouvrent aussi les portes de la réussite.

A tous mes amis sans exceptions, et à tous ceux qui me sont chers (es).

Nihed

La liste des abréviations :

ESS	Economie social et solidaire
Ass	Association
DJS	Direction de la jeunesse et des ports
DRAG	Direction de la réglementation et de l'aménagement du territoire
APW	Assemblée Populaire de wilaya
DPSB	Direction de la Programmation et du Suivi Budgétaires de Bejaia
CSA	Club Sportif Amateur
J.O	Journal Officiel

La liste des tableaux :

N°	Titre	Page
01	Les approches qui sous-tendent l'évolution de concept	4
02	Tableau comparatif entrepreneuriat social VS entrepreneuriat traditionnelle	24
03	Répartition de la population par groupe d'âges	70
04	liste des associations de la wilaya de Bejaia	71
05	Nombre d'association jeunesse par domaine d'activités	73
06	présentation de la population d'enquête	74
07	présentation des associations enquêtées	75

Liste des figures :

N°	Titre	Page
01	Prévalence de l'activité entrepreneuriale naissante dans le cadre du développement de l'économie	26
02	Prévalence de l'activité des entreprises sociales par phase, par région du monde	27
03	Prévalence de l'activité entrepreneuriale dans la phase opérationnelle, commercial, social (mesure générale) et le chevauchement	28
04	Financement requis pour le démarrage d'entrepreneurs sociaux	29
05	Carte géographique de la wilaya de Bejaia	69

Sommaire

Sommaire

La liste des abréviations

La liste des tableaux

La liste des figures

Introduction générale.....1

CHAPITRE I : Entrepreneuriat social : Emergence et Evolution

Introduction7

Section I : Qu'est-ce que l'entrepreneuriat ? : Conception et cadre théorique

1. L'entrepreneuriat, un Phénomène Economique et Social 8
2. Approches et définitions 8
3. Concepts associés à l'entrepreneuriat 14
4. Les formes de l'entrepreneuriat..... 16

Section II : Entrepreneuriat social : Mise au point conceptuelle

1. l'Economie sociale et solidaire : l'économie dans laquelle émerge l'entrepreneuriat social19
2. Entrepreneuriat social : historique, contexte et définitions.....23
3. Eléments liés du concept d'entrepreneuriat social27
4. L'Entrepreneuriat Social VS Entrepreneuriat Classique.....30

Section III : Etat des lieux de l'entrepreneuriat social dans le monde et en Algérie

1. L'entrepreneuriat social dans le monde en chiffres..... 32
2. l'entrepreneuriat social en Algérie : Etat des lieux.....36

Conclusion.....

CHAPITRE II : Le mouvement associatif en Algérie : évolution et champ d'intervention

Introduction	40
Section I : Généralités sur les associations	
1. Définition d'une association	41
2. Modalités de création d'une association.....	42
3. Les ressources d'une association	43
Section II : le mouvement associatif : évolution et cadre juridique :	
1. Définition du mouvement associatif	49
2. Evolution du mouvement associatif en Algérie.....	49
3. Les principales modifications intervenu entre la loi 90-31 et la loi 12-06	54
Section III : L'association : Dispositif et missions :	
1. Le projet associatif et son dispositif	58
2. Champ d'intervention d'une association	60
3. Rôles des associations	61
Conclusion	64

CHAPITRE III : Rôle du Mouvement associatif dans la promotion de l'Entrepreneuriat social dans la wilaya de Bejaia

Introduction	65
Section I : Cadre méthodologique de l'enquête	
1. Présentation du territoire d'enquête	66
2. Présentation du secteur concerné par l'enquête :.....	70
Section II : Les Résultats de l'enquête	
1. profil et activités des associations questionnées	76
2. Projet associatif et entrepreneuriat social	81
Section III : Analyse et rôle du mouvement associatif dans la promotion de l'entrepreneuriat social.	
1. le mouvement associatif et l'initiative entrepreneuriale	83
2. L'entrepreneuriat social auprès de la société Civile	84
3. Entrepreneuriat social, Association et pouvoirs publics.....	85
Conclusion	86

Conclusion générale87

Références Bibliographique

Annexes

Introduction générale

Introduction générale :

Dans de nombreux pays, un secteur de l'économie est né, combinant la logique d'une gestion associative et celle du secteur marchand. Il s'agit du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), il regroupe les structures qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Les activités de ces structures ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement"¹. L'ESS est considérée comme une économie d'avenir qui viendrait pallier les manques sociaux et réparer les dégâts environnementaux dont l'économie capitaliste serait la responsable.

L'intérêt accordé à cette forme d'économie a été renforcé encore plus après la crise de 2008, qui peu à peu se voit comme une solution et alternative au capitalisme, et a fait émerger de nouveaux concepts, tels que l'entrepreneuriat social qui apparaît comme une nouvelle forme d'initiative privée avec une finalité qui dépasse la recherche de la richesse et du profit. C'est un résultat d'un engagement social cherchant à satisfaire les besoins sociaux et à apporter des solutions innovantes à des problèmes souvent insolubles par l'Etat et l'économie marchande.

Notons dans ce cadre, que le mouvement associatif joue un rôle primordial, il opère dans plusieurs domaines et serait d'un apport indéniable au développement économique et particulièrement à l'échelle locale. Dans un contexte de crise économique, le mouvement associatif peut représenter une variable d'ajustement permettant d'atténuer les répercussions néfastes notamment sur les populations fragiles. Ainsi, une évaluation précise de la contribution de ces acteurs semble primordiale afin de mettre en place un environnement favorable à son épanouissement.

¹ 2009-2018 Le Labo de l'économie sociale et solidaire. http://base.socioeco.org/docs/a09_dossier.pdf visité le 3/07/2018 à 12H30

En Algérie, l'intérêt porté à l'ESS se manifeste dans l'implication de l'Etat dans la satisfaction des besoins sociaux. Il avait mis en 1996, un ministère de la solidarité et du travail et de l'Agence de développement social (ADS) pour contribuer à mettre en œuvre une politique de cohésion sociale. Cette dernière avait pour objectifs la réduction du chômage, de la pauvreté et des inégalités, à travers la création d'emploi et le développement d'initiative de proximités.

Le secteur de l'ESS en Algérie reste, néanmoins, un domaine peu investi. Son originalité tient à la participation directe de l'Etat comme levier nécessaire d'animation et d'encadrement dans la reconstruction d'un lien social. C'est une économie qui est le fait de l'Etat et qu'il y'a des prédispositions à la création d'entreprises et à l'entrepreneuriat social.

Dans un contexte économique comme le nôtre, l'entrepreneuriat social se développe encore rapidement, il est présent partout dans notre système. Cependant, il demeure encore inconnu et peu exploré sur un bon nombre d'aspect dont le mouvement associatif.

L'introduction de l'entrepreneuriat social au sein des associations fait actuellement l'objet d'un débat passionnant, certains experts y voient un nouveau départ pour l'économie sociale et solidaire et pour l'association en particulier.

Le but de notre réflexion consiste à étudier l'entrepreneuriat social en portant une attention particulière au mouvement associatif qui opère dans la wilaya de Bejaia.

La wilaya de Bejaia, compte parmi les régions qui jouissent d'un pouvoir d'attractivité grâce à sa position géographique favorable à l'investissement. Elle est aussi une pépinière du mouvement associatif qui ne cesse d'augmenter surtout depuis la promulgation de loi 12-06, ce mouvement est aujourd'hui observable car il dépasse les 46,66 % associations créées durant ces dernières années. On compte plus de 5000 associations intervenantes dans différents secteurs (social, économique, culturel, sportif, environnemental...), elles assurent un rôle déterminant dans le maintien du lien social.

❖ Intérêt du sujet, problématique et hypothèse de travail

Le terme de l'économie sociale et solidaire regroupe un ensemble d'organisations : coopératives, mutuelles, associations, syndicats et fondations, fonctionnant sur des principes d'égalité des personnes, de solidarité entre membres et d'indépendance économique. La plupart de ces organisations contribuent à civiliser l'économie et à la démocratiser. Elles témoignent du fait que l'entreprise privée capitaliste n'est pas la seule forme d'organisation apte à produire des biens et services et que l'enrichissement personnel n'est pas le seul motif qui peut donner envie d'entreprendre.

Le mouvement historique de l'ESS est aujourd'hui rattrapé par un concept nouveau: celui d'entrepreneuriat social, qui se pose en héritier de l'économie sociale et solidaire. Cette forme d'entrepreneuriat méconnue et à émergence spontanée sur les territoires peut être à l'origine d'une différence positive, notamment lorsque le concept s'introduit dans le secteur associatif. Elle se contraste avec la vision associative porteuse d'un projet de société au service de l'intérêt général.

En Algérie, le mouvement associatif travaille afin de déployer un esprit entrepreneurial incarnant des valeurs sociales favorables au développement économique et social de la société. C'est aussi un partenaire incontournable dans la dynamique locale de développement. Ainsi, à travers notre travail, on essaiera de mettre la lumière sur l'acteur associatif, qui constitue une richesse pour la wilaya de Bejaia. On cherchera particulièrement à comprendre :

Quelles sont les moyens de mobilisations et de valorisation déployés par le mouvement associatif afin de promouvoir l'entrepreneuriat social dans la wilaya de Bejaia ?

De cette problématique déclinent plusieurs questionnements :

- Comment les associations contribuent-elles au développement local ?
- Quelles sont leurs capacités à valoriser et ancrer l'esprit d'entreprendre socialement auprès des jeunes porteurs de projets ?
- Le développement de l'économie intégrant des associations déjà actives ou nouvelles permet-il une meilleure efficacité de l'entrepreneuriat social dans le territoire ?

Pour appréhender ces questions, on a soulevé les hypothèses et propositions suivantes :

1. Le mouvement associatif au niveau de la wilaya de Bejaia, enregistre une dynamique remarquable au fait du nombre important des associations qui existent, et peut jouer un rôle non négligeable dans le développement socio-économique de son territoire.
2. Des prémices d'entrepreneuriat social commencent à se structurer dans la wilaya, car la wilaya de Bejaia offre un environnement socioculturel favorable, riche en traditions organisationnelles (tajmaat) et de formes de solidarité (Touiza) favorables à la création d'entreprise sociale, mais restent sujettes à des obstacles d'ordre financiers, administratif et politiques qui entravent la roue du développement dans la wilaya.
3. L'association construit une coordination innovante au sein de son organisation, comme avec son environnement et apporte un éclairage intéressant en valorisant la création et le développement de l'entrepreneuriat social, c'est une alliance reliant l'état à la structuration de l'économie sociale et solidaire.

❖ Démarches et outils d'analyse

Notre méthodologie de recherche se scinde en deux démarches d'analyse complémentaires :

La première est une démarche privilégiant l'approche descriptive, nous permettant de comprendre l'entrepreneuriat en général et l'entrepreneuriat social en particulier. Pour ce faire, nous avons effectué une recherche bibliographique à travers la consultation de différents documents ciblés pour développer des idées et acquérir des connaissances sur le sujet, les recherches sur internet sont néanmoins les plus sollicitées vu le manque d'ouvrage et la nouveauté du phénomène. Également, nous avons exploité des documents relatifs aux journaux officiels et des livres de sociologie pour développer la partie relative à la vie associative.

La deuxième démarche est analytique dans la mesure où la vérification de nos hypothèses de recherche repose sur une enquête de terrain auprès des associations jeunesse de la direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Bejaia.

Dans cette investigation, nous avons opté pour une enquête par entretiens semi-directifs (données qualitatives), auprès d'un échantillon de 20 associations, cette méthode repose essentiellement sur la description des attitudes, des comportements et de tout élément entourant notre terrain de recherche.

❖ Plan du travail

Cette recherche, qui porte sur « le rôle du mouvement associatif dans la promotion de l'entrepreneuriat social dans la wilaya de Bejaia » à travers les associations de jeunes affiliées à la direction de la jeunesse et des sports de la même wilaya, s'articule autour de trois chapitres.

Le premier éclaire la notion de l'entrepreneuriat social et les concepts qui lui sont assimilés, son histoire et son développement dans le monde.

Le deuxième chapitre présentera le cadre général du mouvement associatif en Algérie, son état des lieux et les différentes lois qui le régissent.

Dans le troisième chapitre, nous dresserons un panorama des associations de la wilaya de Bejaia à travers des données statistiques fournies par des organismes officiels, nous irons en suite détailler l'échantillon relatif à notre enquête qui sont les associations appartenant au secteur de la jeunesse et des sports. Ce chapitre sera consacré à un éclairage du contenu de l'entrepreneuriat social et délimiter ses contours et de la place accordée au sein du mouvement associatif.

Notre analyse est effectuée auprès de 20 associations intervenant dans le milieu. Un guide d'entretien est formulé pour analyser et interpréter ces résultats.

CHAPITRE I

Chapitre I

L'Entrepreneuriat social : Emergence et évolution

INTRODUCTION

Les évolutions en cours liées à la mondialisation des économies a développé autant de phénomènes, tels l'accoisement des disparités entre nations, l'épuisement des ressources naturelles, l'émergence des problèmes sociaux (l'exclusion, le chômage, la pauvreté, etc.). En conséquence, de nouveaux modèles d'entreprise voient le jour, plaçant l'efficacité économique et l'innovation au service de la communauté et de l'intérêt général. L'entrepreneuriat social en est l'un de ces nouveaux modèles.

Dans ce chapitre, nous présenterons l'entrepreneuriat social à travers ses définitions, l'histoire de son émergence et les contours de son évolution. Nous nous dresserons ensuite, un état des lieux son développement dans le monde et en Algérie.

SECTION I : QU'EST-CE QUE L'ENTREPRENARIAT : Conception et cadre théorique

Si la facette « entrepreneuriat » est essentielle dans la compréhension du concept « entrepreneuriat social », il est indispensable dans ce cas de définir ce que l'on entend par « l'entrepreneuriat »

1. L'entrepreneuriat : un Phénomène Economique et Social

Le début de ce troisième millénaire est marqué par le renouveau de l'esprit d'entreprendre et du comportement entrepreneurial, lesquels affectent tous les pays et tous les domaines de la vie économique et sociale : les créations et les reprises d'entreprises, les entreprises existantes, les associations et même le service public.

Cet intérêt marqué pour l'entrepreneuriat concerne également tous les publics, jeunes, seniors, femmes, cadres en activité, demandeurs d'emploi, fonctionnaires². Ainsi, l'entrepreneur a un rôle particulier et indispensable dans l'évolution du système économique. Il crée des entreprises, des emplois et participe au renouvellement et à la restructuration du tissu économique.

2. L'entrepreneuriat : les Approches et les définitions

2.1 Les approches

La littérature sur l'entrepreneuriat fait apparaître une diversité d'approches qui appréhendent l'entrepreneuriat. La recherche dans ce domaine reste encore fragmentée, de nombreux chercheurs s'accordent sur l'absence d'une définition unanime de l'entrepreneuriat. Il demeure pratiquement impossible d'obtenir une définition consensuelle et de construire une théorie générale³. Néanmoins, plusieurs disciplines ont tenté depuis des années de proposer des définitions ou des

² Alain Fayolle, *Entrepreneuriat : Apprendre à entreprendre*, 2ème édition, DUNOD, Paris, 2012, p1

³ Abdennebi Omrane A. Fayolle | O. Zeribi-Benslimane, *Les compétences entrepreneuriales et le processus entrepreneurial : une approche dynamique*, RSG revue des sciences de gestion, N°251, France, 2011, p3

conceptualisations de l'entrepreneuriat, différentes orientations sont privilégiées par les chercheurs pour l'étude de cet objet. Le tableau 1 ci-dessous mentionne quelques-unes.⁴ :

Tableau n°1 : Les approches qui sous-tendent l'évolution de concept

1. Depuis le début des années 90, l'entrepreneuriat renvoie à une approche fondée sur les processus utilisée surtout dans le domaine des sciences de gestion, de l'action ou dans les théories des organisations (how).	
Gartner(1985,1988)	L'entrepreneuriat est un phénomène qui consiste à créer et organiser de nouvelles activités.
Bygrave et Hofer (1991)	« the entrepreneurial process involves all the functions, activities and actions associated with the perceiving of opportunities and the creation of organisations to pursue them ».
Cunningham et Lischeron (1991)	L'entrepreneuriat est un processus itératif de création d'idées, d'évaluation personnelle, de remise en compte actuelle et future : « this process involves creative the idea, assess ingone'spersonal habilites, and taking actions now and in the future ».
Bruyat (1993)	L'entrepreneuriat est une dialogique individu-cr�ation de valeur nouvelle, dans une dynamique de chargement cr�atrice.
Venkataraman (1997)	L'entrepreneuriat est d�fini comme « the scholarly examination of how, by whom and with watt effects opportunities to create futures goods and servises are discovered, evaluated and exploited ».
Shane et Venkataraman(2000)	Le champ de l'entrepreneuriat renferme « the studies of sources of opportunities ; the process of discovery, �valuation, and exploitation of opportunities and the set of individuals who discover, evaluate and exploit them.
Verstrete (2003)	L'entrepreneuriat est concern� le ph�nom�ne relevant d'une relation symbiotique entre l'entrepreneur et l'organisation impuls�e par celui-ci »

⁴ TOUN S Azzedine. « L'intention entrepreneuriale : une recherche comparative entre des  tudiants suivant des formations en entrepreneuriat (bac+5) et des  tudiants en DESS CAAE ». Th se pour le doctorat en Sciences de Gestion, Universit  de Rouen, France, 2003, p 3- 6

L'entrepreneuriat comme intégration des multiples approches fonctionnelles, individuelles et cognitives est un champ diversifié multidisciplinaires.	
2. Depuis le début des années 50, l'entrepreneuriat renvoie à une approche individuelle utilisée surtout dans le domaine psychologique, sociologique ou de psychologique cognitive (why and who).	
Rostad (1984,)	L'entrepreneuriat est un processus dynamique de creation humaine incrémentale « This wealth is created by individuals who assume the major risks in term of equity, time and/or career commitment of providing value for some product or service. The product or service itself may or not be new or unique but value must somehow be infused by the entrepreneur by securing and allocating the necessary skills and resources».
Toulouse (1988, pp.21, 22)	L'entrepreneurship est une réponse créatrice, une habilité à percevoir de nouvelles perspectives, à faire des choses nouvelles, à faire différemment les choses existantes».
Stevenson et Jarillo (1990)	« le cœur de l'entrepreneuriat corporatif est que l'opportunité qui se présente à la firme doit être poursuivie par des individus en son sein [...]. Mais le repérage des opportunités est certainement fonction des capacités de l'individu : sa connaissance intime du marché, des technologies impliquées, des besoins du consommateur, etc.».
Timmons (1994)	« Entreprendre suppose un état cognitif conduisant une personne à agir conformément au type d'action qu'appelle l'acte correspondant, à partir d'une idée et de la détection ou de la construction d'opportunités d'affaires ».
D'Anjou (2000)	« L'entrepreneuriat est « incarné » Il est appréhendé comme le comportement d'un individu ayant des besoins, des motivations, des traits de personnalités, des aptitudes et des compétences particuliers ».
3. Durant les deux derniers siècles, l'entrepreneuriat renvoie à une approche fonctionnelle utilisée surtout dans le domaine économique (what).	
Schumpeter (1928)	« L'essence de l'entrepreneuriat situe dans la perception et l'exploitation de nouvelles opportunités dans le domaine de l'entreprise [...].

	Cela a toujours à faire avec l'apport d'un usage différent de ressources nationales qui sont soustraites de leur utilisation naturelle et sujettes à de nouvelles combinaison ».
Pentose (1963)	L'entrepreneuriat appréhende l'identification d'opportunités dans le système économique.
Leibenstein (1968 ; 1979)	L'entrepreneuriat renvoie aux activités nécessaires à la création d'une entreprise. Il se définit comme «activities necessary to create or carry on an entreprise where not all markets are well established or clearly defined and/or in which relevant parts of the production function are not completed known».

Source : TOUNÉS Azzedine. L'intention entrepreneuriale : une recherche comparative entre des étudiants suivant des formations en entrepreneuriat (bac+5) et des étudiants en DESS, Thèse pour le doctorat en Sciences de Gestion, Université de Rouen, France, 2003, p 3- 6

Ayant présenté ces différentes approches (fonctionnelle, individuelles et processuelles), nous pouvons souligner l'existence de deux éléments fondamentaux au niveau de l'entrepreneuriat : La création (produit, d'un service d'une activité, d'une organisation, de valeur) et l'entrepreneur.

2.2 Vers une définition de l'entrepreneuriat :

Les approches et les définitions ci-dessus tentent de produire une définition de ce phénomène émergent et controversé plusieurs définitions en découlent. Mais tout d'abord que signifie le mot « entrepreneuriat ».

Le concept entrepreneuriat est un phénomène nouveau cependant après maintes recherches nous n'avons pas pu trouver une signification économiques ou sociologique à ce dernier, le mot n'est même pas répertorié dans les dictionnaires usuels. C'est un concept difficile à définir puisqu'un flou entoure à la fois la graphie du mot et la délimitation des activités qu'il recouvre.

2.2.1 entreprenariat ou entrepreneuriat

« Entrepreneuriat » Ou « Entreprenariat » ?.. Alors que « l'entrepreneurship » est passé dans le vocabulaire quotidien dans le monde anglo-saxon, son équivalent français – l'entrepreneuriat- n'a pas encore connu le même succès. D'ailleurs, son orthographe semble incertain. Le petit Robert ne saurait servir d'expédient puisqu'il ne mentionne aucun des trois mots. Pourtant le terme vient de l'évidence du français « entreprendre » ou « entrepreneur »⁵. En anglais, c'est le mot « entrepreneurship », qui revient le plus souvent mais dans la langue française on hésiter entre « *entreprenariat* » ou « *entrepreneuriat* » ? La logique plaide pour ce dernier terme, voire « l'entreprenorat » (docteur = doctorat, alors que par exemple, *partenariat* viens de partenaire). Mais le conseil de langue française au Québec, ont choisi l'expression « d'entrepreneuriat »⁶. Celui –ci semble aujourd'hui le plus adopté.

2.2.2 De multiples définitions de l'entrepreneuriat:

Dans un travail récent, consacré à la formation entrepreneuriale des ingénieurs, Beranger, Chabbal et Dambrine⁷, proposent une dentition de l'entrepreneuriat centrée sur la création et le développement d'activités :Comme beaucoup de disciplines qui forment une activité professionnelle clairement identité (Médecine, Chimie, etc.), l'entrepreneuriat se définit de deux manières :

- En tant qu'activité : ensemble des activités et démarches qu'implique la création et le développement d'une entreprise, et plus généralement la création d'activité.
- En tant que discipline universitaire : discipline qui décrit l'environnement et le processus de création de richesse et de construction sociale, à partir d'une prise de risque individuelle.

⁵benata Mohammed, influence de la culture et de l'environnement sur l'intention entrepreneuriale : cas de l'Algérie, thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat en sciences économiques, université aboubekr belkaïd Tlemcen, 2014/2015, p16

⁶Pierre andrée julien, michel Marchesnay, l'entrepreneuriat, Edition Economica, paris, p8

⁷ Alain Fayolle, le métier de créateur d'entreprise, Edition d'Organisations, paris, 2003, p16

Selon Fayolle et Degeorge⁸, l'entrepreneuriat est une relation dialogique individu/création de valeur nouvelle. Cette relation particulière qui unit un individu (ou une petite équipe) au « projet » de création de valeur s'inscrit dans une double dynamique de changement, pour l'acteur et pour l'environnement concerné par la création de valeur nouvelle. L'entrepreneur est la condition essentielle de l'existence et l'évolution de projet.

L'entrepreneuriat défini comme la création d'une nouvelle activité économique s'appuie sur la mobilisation d'une capacité à faire et à innover.⁹

Selon la conception de Global Entrepreneurship Monitor(GEM) ; l'entrepreneuriat est un processus qui consiste à identifier, évaluer et exploiter des opportunités d'affaires. L'exploitation d'opportunités conduit le plus souvent à la création d'une nouvelle entreprise¹⁰.

L'entrepreneuriat est un processus émergent qui encourage des catégories de personnes à aller surmonter les contraintes de l'environnement pour monter des affaires dont le seul but est d'atteindre un niveau de réussite et d'autonomie individuelle.

Plusieurs définitions émergent au fil du temps, pour marquer l'évolution du concept, mais il n'existe pas de meilleure définition de l'entrepreneuriat, mais des acceptions et des approches qui répondent à des problématiques et des projets de recherche pertinents.

Toutefois, la définition de Azzedine Tounes, nous semble la plus générale car il considère l'entrepreneuriat comme un processus dynamique et complexe. Il est le fruit de facteurs psychologiques, sociaux, culturels, politiques et économiques. Il prend la forme d'attitudes, d'aptitudes, de perceptions, de motivations et de comportements qui se manifestent dans un contexte donné. Il peut s'exprimer sous diverses formes telles que l'intrapreneuriat, l'essaiage, la franchise ou la filialisation. Cependant, la création d'entreprise constitue pour nous la manifestation

⁸ A. Fayolle, J.M Degeorge, dynamique entrepreneuriale, édition de Boeck, Bruxelles, Belgique, 2012 p, 14

⁹ Pierre marie chauvin et autres, Dictionnaires sociologique de l'entrepreneuriat, édition presses de sciences Po, paris, 2014, p 203

¹⁰ Ibid., p41

la plus visible du phénomène entrepreneurial. Elle prend le sens d'une opportunité que nous assimilons à la concrétisation d'un projet pérenne avec les risques y afférents.¹¹

3. Concepts associés à l'entrepreneuriat

Nous allons mettre la lumière sur des concepts fortement liés à l'entrepreneuriat, tels : l'entrepreneur, l'esprit d'entreprendre et l'innovation.

3.1 L'entrepreneur :

L'entrepreneur constitue la racine qui définit la discipline de l'entrepreneuriat, car l'entrepreneur est l'acteur principal dans la création de la valeur pour les entreprises. Ils existent plusieurs typologies et théorie qui traitent de cet acteur « l'Entrepreneur ».

Selon MARCHESNAY, l'entrepreneur est : « celui qui sait imaginer du nouveau, qui a une grande confiance en soi, qui est enthousiaste et tenace, qui aime résoudre les problèmes, qui aime diriger, qui combat la routine et refuse les contraintes.¹²

Pour Fayolle, l'entrepreneur est avant tout un leader qui sait animer des équipes, s'adapter à leurs besoins, et les conduire vers l'atteintes des objectifs »¹³.

L'entrepreneur représente donc le cœur de l'entrepreneuriat, il innove en fonction des opportunités qui se présentent, mais aussi, organise les ressources pour produire et commercialiser, tout en cherchant son intérêt, il est en quête de l'accomplissement de ses propre désir et l'assouvissement de ses passion qui composent sa personnalité¹⁴

Nous pourrions dire que : l'entrepreneur est un leader of people, qui conduit des hommes à atteindre les objectifs qu'il a assigné.

¹¹ TOUNÉS Azzedine, Op. Cit,

¹² Idem, p50

¹³ Alain Fayolle Jean-Michel dynamique entrepreneuriale le comportement de l'entrepreneur préface de louis jacques filion, 2eme Edition, paris ,2012p28

¹⁴ M.gomez-Breysse, A.Jaouen, l'entrepreneur du 21é siècle, édition Dunod, paris France, 2012, p 20

3.2 L'esprit d'entreprendre

L'esprit d'entreprendre est un autre concept que nous rencontrons lorsque nous exploitons le champ de l'entrepreneuriat, selon, JULIEN et MARCHESNAY, l'esprit d'entreprendre est l'aptitude d'un individu ou d'un groupe social à prendre des risques pour investir et s'investir dans une « entreprise » au sens d'une « aventure »¹⁵. Cette « aventure » correspond à la saisie d'une opportunité qui vise à apporter quelque chose de nouveau, de créatif, à créer de la valeur, ceci en employant et en combinant des ressources diverses.

3.3 L'innovation:

L'innovation a trait à la nouveauté et à son introduction dans un nouveau système social existant. L'entrepreneuriat et l'innovation sont associés depuis que l'économiste autrichien Joseph Schumpeter a évoqué la force du processus de « destruction créatrice » qui caractérise l'innovation.¹⁶

Pour Rogers: « l'innovation est une pratique ou un objet qui apparaît nouveau à un individu ou à une entité qui l'adopte(...), si l'idée semble neuve à l'individu, c'est une innovation »¹⁷.

4. LES FORMES D'ENTREPRENEURIAT

Le concept de l'entrepreneuriat évolue de jour en jour et recouvrant une diverses de formes.

4.1 Création d'entreprise et renouvellement du parc

- **L'entrepreneuriat de type Autocréation :**

L'autocréation d'emploi constitue généralement une alternative, voir une solution, pour ceux qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi.¹⁸

¹⁵L'équipe AGEFA PME, Education :esprit d'entreprendre, Revue AGFA PME, n° :3 2013, p 13

¹⁶ Alain Fayolle, Op.cit., p 20-21

¹⁷ Mounir Amdaoud, « la gestions de l'innovation dans les entreprises Algériennes : enjeu majeur pour l'obtention d'un avantage concurrentiel durable », magister en science de gestion, université Mouloud Mammeri Tiziouzou, 2014 , p 21

¹⁸ <https://cloudfront.net> consulté le 06/04/2018 à 8H15

- **La création en Ex hélio :**

La création ex-nihilo est définie comme une création qui se fait sans base préexistante. Lorsqu'un entrepreneur utilise ses propres moyens, son savoir-faire ou part d'un concept innovant, on parle de création ex-nihilo¹⁹.

- **La reprise d'entreprise :**

Institut National de la statistique et des économistes (INSEE) considère que « la reprise se produit quand une unité légale reprend totalement ou partiellement, l'activité d'un ou plusieurs établissements économiques d'une autre unité légale »²⁰

- **La franchise :**

Selon l'INSEE : « Les réseaux de franchises sont constitués d'entreprises juridiques indépendantes qui bénéficient notamment de savoir-faire et de l'enseigne du franchiseur dans le cadre d'un contrat de franchise. Les points de vente utilisent l'enseigne dans le cadre de relations contractuelles assorties de droits et obligations par rapport au franchiseur ». Ainsi, devenir franchisé permet d'allier l'indépendance entrepreneuriale tout en jouissant d'un support technique et du droit d'utiliser l'enseigne²¹.

4.2 L'intrapreneuriat et l'exterprenuriat

L'intrapreneuriat et l'exterprenuriat sont deux initiatives de l'entrepreneuriat, néanmoins leurs domaines de réalisation sont différents.

- **L'intrapreneuriat :**

L'intrapreneuriat est une dynamique entrepreneuriale qui prend place dans une entreprise déjà existante.

¹⁹ <https://www.wikipme.fr/article/questce-que-la-creation-exnihilo/570> visité le 06/04/2018 à 11H12

²⁰ Allai Fayolle, *entrepreneuriat*, 3^{ème} Edition, Dunod, Paris France, p20

^{*} INSEE (Institut National de la statistique et des économistes) de France

²¹ Idem, p20

L'intrapreneuriat est le processus par lequel un individu (ou un groupe d'individus), en association avec une organisation existante, crée une nouvelle organisation ou génère le renouvellement ou l'innovation au sein de cette organisation.²².

- **L'extrapreneuriat (ou La création par essaimage) :**

L'extrapreneuriat est un procédé de l'entrepreneuriat mais peu connue, en lui préfère le nom « essaimage ».

L'essaimage est souvent associé à la création d'entreprise suscités dans le sillage des restructurations des grandes entreprises et désignant plus largement la création initié par des salarié quittant leur entreprise d'origine.²³

4.3 L'entrepreneuriat féminin:

L'entrepreneur souvent associé à la figure d'un homme, est une figure ancienne. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à être entrepreneurs et à réussir. Elles s'engagent de plus en plus dans les instances professionnelles et deviennent de vrais exemples pour les générations futures.

4.5 L'entrepreneuriat chez les jeunes :

L'entrepreneuriat chez les jeunes est supposé apporter des réponses à des problématiques aussi différentes que le chômage, la violence dans les quartiers difficiles, la panne de croissance avec la création d'entreprise mais aussi le financement des retraites²⁴.

C'est est à la fois un vecteur économique par la création de nouvelles entreprises et activités, mais aussi un outil d'insertion sociale et professionnelle.

²²AllainFayolle, Op.cit. , p40

²³ Catherine LzegeJamion, op.cit p 99

*INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques ,chargé de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles en France

²⁴ Catherine LzegeJamion, Op.cit p 191

4.6. L'entrepreneuriat non marchand ou social :

Le principe de base de l'entrepreneuriat non marchand est de créer de la valeur sociale, via des activités socioéconomiques, en mettant en œuvres des solutions innovantes à des problèmes sociaux (dans les domaines de la création d'emploi, du développement durable, de l'environnement, de la santé...etc.).

Enfin, il y a de signaler que d'autres formes d'entrepreneuriat émergent dans le monde ces dernières années, tels: L'entrepreneuriat environnemental qui est un type d'entrepreneuriat axé sur les problèmes environnementaux tout en créant de la valeur économique.

L'entrepreneuriat durable qui s'attaque à la résolution de problèmes sociaux et environnementaux à travers la création d'entreprises rentables. Ou encore, l'entrepreneuriat vert qui est une autre forme d'entrepreneuriat qui cherche à réaliser la notion de compromis entre la croissance économique, le développement durable et la sauvegarde de l'environnement.

SECTION II : ENTREPRENARIAT SOCIAL : Une mise au point conceptuelle

L'entrepreneuriat social est un nouveau modèle d'entrepreneuriat, il place l'efficacité économique au service de l'intérêt général. Dans cette section nous allons tenter de fédérer une définition à ce nouveau phénomène émergent dans le monde à travers son histoire et son évolution.

1. L'Économie sociale et solidaire : l'économie dans laquelle émerge l'entrepreneuriat social

Considérée à la pointe de l'innovation sociale, l'Économie sociale et solidaire se positionne comme une solution alternative aux défis multiples posés par les crises économiques, sociales, environnementales et morales. Aujourd'hui, les notions d'économie sociale et d'entrepreneuriat social sont de plus en plus employées pour désigner de manière générale l'ESS.

1.1 Économie sociale et solidaire : présentation

L'ESS recouvrent deux courants plus au moins distinct :

- **L'économie sociale** : elle est un ensemble d'activités économiques qui regroupe les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations.
- **L'économie solidaire** : Le terme d'économie solidaire, regroupe les organisations qui se veulent à « forte utilité sociale », par exemple en embauchant en priorité des personnes en difficulté ou en les aidant à créer une activité, en développant des activités soutenables sur le plan écologique, ou encore en pratiquant des formes d'échange respectant des normes sociales et environnementales élevées, comme le fait le commerce équitable²⁵.

Cependant ces deux courants prônent des valeurs voisines, se rattachent à des figures communes et utilisent des analyses théoriques proches.

²⁵ Philippe Frémeaux, Quel potentiel de développement pour l'économie sociale et solidaire, étude réalisée pour le compte de la fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme et pour la caisse des dépôts et consignations, alternative économique, 2012, paris, p11

1.2 Les acteurs de l'ESS :

L'économie sociale et solidaire s'inscrit dans une histoire ancienne qui associe à la fois des traditions coopératives, mutualistes et associatives, par lesquelles des communautés agissent pour trouver une solution à un problème auxquelles elles sont confrontées, et des initiatives qui s'inscrivent plutôt dans une dimension charitable, par lesquelles des individus ou groupes s'efforcent d'améliorer le sort d'autres personnes²⁶. Ainsi, dans ce cadre, nous comptons les acteurs suivants²⁷ :

- **les coopératives** : Les coopératives sont des associations de personnes qui se sont groupées pour atteindre un but commun par la constitution d'une entreprise dirigée démocratiquement en fournissant une quote-part équitable du capital nécessaire et en acceptant une juste participation aux risques et aux fruits de cette entreprise, au fonctionnement de laquelle les membres participent activement .

- **les mutuelles** : Les mutuelles sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif qui conduisent des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide pour contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

- **les associations** : L'association est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices.

- **les fondations** : Les fondations sont à l'origine des associations, dont les statuts ont été complétés.

- **les ONG** : Les organisations gouvernementales (ONG), sont pour la plupart des associations, mais il existe aussi des ONG qui ont le statut de mutuelles ou de coopératives. Leur domaine de prédilection est économique, social, religieux, culturel ou éducatif. Ce qui les différencie des autres associations déclarées est leur vocation à exercer une action au niveau international dans le but de venir en aide à des

²⁶Op cité, p5

²⁷Michel Garrabe, Economie Sociale : principes de gouvernance, Formeder, paris, 2007, p 2

populations structurellement ou conjoncturellement défavorisées. Elles sont aussi dénommées associations de solidarité internationales (ASI)

1.3 L'ESS : pépinière de l'entrepreneuriat social

Historiquement, l'économie sociale regroupe des entreprises qui ont commencé à inventer des solutions économiques à vocation sociale il y a plus d'un siècle. Ce n'est que plus tardivement que les concepts d'entrepreneuriat social et d'entrepreneur social sont apparus.

C'est en 1886 que le théoricien du mouvement coopératif français, Charles Gide, développe le concept d'économie sociale fondée sur la solidarité, mais ce n'est qu'à la fin des années 70 que ce concept fut redécouvert.

L'économie solidaire émerge dans les années 90. Elle permet le développement de l'inclusion sociale, car l'économie solidaire ne se pense plus comme celle qui résulte d'une solidarité entre membres sociétaires, mais avec ceux qui sont exclus de l'économie : solidarité avec les exclus de l'emploi (entreprises d'insertion), solidarité avec les pays du sud (commerce équitable), solidarité avec les générations à venir (entreprises durables)²⁸.

L'économie sociale et solidaire rassemble une diversité d'organisations œuvrant pour l'intérêt général et elle est particulièrement présente dans le domaine des services (secteur tertiaire) Elle rassemble les organisations ou entreprises sous statuts : d'associations, coopératives, mutuelles, et fondations²⁹.

Le mouvement historique de l'ESS est aujourd'hui rattrapé par un concept nouveau: celui d'entrepreneuriat social, qui se pose en héritier de l'économie sociale et solidaire, tout affirmant des principes forts liés à l'initiative individuelle. L'entrepreneuriat social cherche, ainsi, à réconcilier l'initiative individuelle, qui émane nécessairement de la société civile, et la solidarité.

²⁸NdongoDienaba, moyens de développement de l'entrepreneuriat social auprès de la jeunesse française : évaluation de l'implantation du programme d'accompagnement Enactus France, mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise des sciences de la gestion, université du Québec Montréal, 2017, p 8

²⁹NdongoDienaba, Op.cit., p 9-10

Muhammad Yunus, Prix Nobel de la Paix en 2006 et inventeur du microcrédit, il confiait à deux journalistes sur le site de RUE 89: «Aujourd'hui, nous sommes au cœur d'une crise financière internationale. Cette crise est pire que ce que nous avons imaginé. Mais c'est aussi une formidable occasion de tout recommencer correctement. ». Ce fervent défenseur du social business véhicule une conception résolument optimiste de la capacité de notre système économique à prendre la mesure des défis sociaux et environnementaux qui s'imposent aujourd'hui.

Pour Muhammad Yunus, l'entrepreneuriat social est à portée de tous, et il a vocation à « changer le monde ».³⁰

Pour le Collectif pour le Développement De l'Entrepreneuriat Social (**CODES****) : la notion d'entrepreneuriat social ne vient pas remplacer, concurrencer ou menacer celle d'économie sociale et solidaire mais quelle est au contraire une opportunité de développement pour le secteur, l'économie sociale et l'économie solidaire incarnent une vision plus historique, plus politique, plus institutionnelle, l'entrepreneuriat social privilégié une lecture plus empirique, plus pragmatique et plus centrée sur les projets (et ceux qui les portent)³¹.

L'ESS et l'entrepreneuriat social sont donc fondés sur un projet humaniste commun, mais toutefois l'entrepreneuriat social vient enrichir le secteur plus large de l'économie sociale et solidaire.

³⁰Sandrine Forzy, réflexions autour du montage de projet de la pépinière de l'entrepreneuriat social: comment identifier et accompagner les entrepreneurs sociaux?, mémoire de stage master II économie sociale et solidaire, université lumière Lyon 2, Paris, 2009, p5

** **CODES** :Collectif pour le Développement de l'Entrepreneuriat Social, est un regroupement né en 2006 au Québec, il a regroupé une vingtaine d'acteurs de l'entrepreneuriat social (entrepreneurs sociaux, accompagnateurs, institutionnels, ou financeurs...)Convaincus du rôle essentiel des entrepreneurs sociaux et de leurs entreprises pour le développement économique des territoires, les membres souhaitent agir ensemble pour en augmenter significativement leurs nombre.

³¹Juliette Brossard, le défi de l'entrepreneuriat social : comment construire un business model à la fois pérenne et créateur de valeur social ?, mémoire de fin d'études Rouen Business School, France, 2009-2010, p 13

2. Entrepreneuriat social : historique, contexte et définitions

Comme nous venons de le voir précédemment l'entrepreneuriat social est aussi jeune que l'ESS, et donc il existe une profusion de définitions qui l'approche.

2.1 Histoire de l'entrepreneuriat social :

L'entrepreneuriat social est une notion jeune qui a émergé dans les années 80 dans les pays anglo-saxons dans un contexte de transformation de l'Etat Providence. Il est réellement apparu dans les années 90, il trouve ces origines dans deux contextes distincts, l'un nord-américain et l'autre européenne:

- Aux Etats-Unis, le concept apparaît pour la première fois en 1992, quand Harvard Business School lance son programme de HBS Non profit/Public (Interest Loan Assistance program). Il s'ensuit des cours spécialisés et des forums de recherches sur le sujet. En 1994, un cours d'Entrepreneurship in social sector est proposé aux étudiants de MBA. Suivie ensuite par d'autres grandes universités (Columbia, Yale, etc.) et diverses fondations qui mettent sur pied des programmes de formation et de soutien aux entrepreneurs sociaux et aux entreprises sociales³².

Dans le contexte américain, l'idée d'entreprise sociale est restée large elle est alors vue une réponse novatrice aux problèmes de financement des organisations "non-profit"³³.

- En Europe, l'entrepreneuriat social fait son apparition au début des années 90 au cœur même de l'économie sociale sous une impulsion italienne. L'Italie crée un statut spécifique « d'entreprise sociale » qui se développe fortement pour répondre à des besoins non ou mal satisfaits par les services publics.

De nouvelles dynamiques entrepreneuriales à finalité sociale ont émergé à partir de cette période dans d'autres pays européens (Espagne, Belgique, Royaume Uni, certains pays d'Europe Centrale, Finlande, France ...) : dans onze pays, un cadrage

³² Alice bouvier, l'entrepreneuriat social ou service de la culture : opportunités et défis, mémoire de spécialisation, master grande école, université de Strasbourg, paris, 2012-2013, p10

³³ Avise sous la direction de Patrick Gése, développer l'entrepreneuriat social (livre blanc), Edition délégués baton rouge, paris, 2009, p9

voire des statuts juridiques ont été institués pour reconnaître la possibilité de déployer une activité économique tout en poursuivant une finalité sociale³⁴.

Ainsi, plusieurs visions de l'Entrepreneuriat Social émergent : du côté de l'atlantique, La notion apparaît en Amérique du Nord, mettant en avant l'entrepreneur auquel on attribue une importance particulière. L'entrepreneuriat social en Europe s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire à travers l'entreprise sociale. L'entrepreneuriat social se développe alors sur tous les continents, et dans les pays en développement.

2.2 Définitions de l'entrepreneuriat social :

Selon Ndigo Dianaba, Les contributions pionnières dans la littérature en termes d'entrepreneuriat social ont été marquées par les travaux de Banks (1972) qui au cours d'une étude sociologique a été un des premiers à utiliser le terme entrepreneurs sociaux. Il interpelle aussi sur Young, (1983) qui dans la lignée des travaux de Schumpeter sur la nécessité de considérer le changement social afin d'opérer un développement économique décrivait des entrepreneurs innovants à but non lucratif³⁵.

- Patrick Valéau et Jérôme Boncler, explique que selon Johnson : « l'entrepreneuriat social fait éclater les frontières traditionnelles entre le secteur public, le privé et le non-lucratif et met en avant des modèles hybrides d'activités lucratives et non lucratives. De façon presque systématique, les auteurs intègrent comme « entrepreneurs sociaux » les responsables des organisations à but non lucratif, mais aussi des dirigeants d'entreprises à vocation sociale³⁶.

Ils reprennent aussi, quelques éléments de définition de l'entrepreneuriat social de :

- Pour Hibbert, Hogg et Quinn (2002) : L'entrepreneuriat social se réfère aux activités encourageant des approches plus entrepreneuriales au sein du secteur non

³⁴ Alice Bouvier, op.cit., p11

³⁵ Ndongodienaba, Op.cit, p11

³⁶ Patrick valéau, jérômeboncler, les acteurs du monde associatif face aux différentes propositions de l'entrepreneuriat social : du scepticisme à une adoption conditionnelle, revue : rimhe : revue interdisciplinaire management, homme & entreprise, n° 3, 3 /2013, paris, 2013, p20

lucratif en vue d'accroître l'efficacité et la pérennité de l'organisation³⁷. La finalité sociale se révèle par l'utilisation de comportements entrepreneuriaux sociaux.

Dans un article publié dans le site web de l'association internationale du management stratégique (AIMS), par Amina Omrane et Alain Fayolle, : « L'entrepreneuriat social a pour principale vocation, outre la création d'entreprise, la réponse à des besoins sociaux, non encore satisfaits par l'Etat et/ou par le secteur marchand »³⁸.

Mort et al (2002), indiquent que l'entrepreneuriat social est un construit multidimensionnel qui comprend l'expression d'un comportement entrepreneurial afin d'accomplir une mission sociale. Pour Zahra et al (2008) , l'entrepreneuriat social est un processus liés à la découverte d'occasions afin de créer de la richesse sociale et les processus organisationnels développés et utilisés pour atteindre les fins désirées »³⁹.

L'innovation, la proactivité et la prise de risque sont les des opportunités de prise de décision pour créer une valeur social.

Les travaux antérieurs (Brouard et Larivet, 2009)⁴⁰, proposent la définition suivante : « L'entrepreneuriat social est un concept qui représente l'ensemble des activités et des processus pour créer et soutenir la valeur sociale en utilisant des approches entrepreneuriales et innovantes et en tenant compte des contraintes de l'environnement externe » .

Le rapport d'Echoing Green, Mair et Marti, (2004) et Johnson, (2000) ont défini l'entrepreneuriat social comme un travail des entrepreneurs sociaux consistant en l'utilisation innovante et en la combinaison des ressources pour explorer et exploiter des opportunités qui visent à catalyser un changement social. Dans le même sens, Chaire Entrepreneuriat social de l'ESSEC, (2009), Caisse des dépôts et AVISE et

³⁷ Idem, p20

³⁸ Amina omrane, Alain Fayolle, L'entrepreneuriat social et le développement durable : quels modèles d'affaires dans le champ social ? article du site web de l'association AIMS(Association international du management stratégique) .Url article : <http://www.strategie-aims.com/events/conferences/2-xixeme-conference-de-l-aims/communications/85-lentrepreneuriat-social-et-le-developpement-durable-quels-modeles-daffaires-dans-le-champ-social/download>, p7

³⁹ Amina Omrane, Alain Fayolle, Op.cit, p7-8

⁴⁰ ANSERJ, Op.ci, p49

OCDE, ont défini l'entrepreneuriat social comme un concept qui renvoie toutes activités et initiatives privées au service de l'intérêt général⁴¹.

Lucia lizarzaburu, donne une définition plus large à l'entrepreneuriat social : « il désigne des activités économiques marchandes mises au service d'un but social ». Il fait appel aux méthodes de l'économie classique du capital risque mais se concentre davantage sur le retour social sur investissement. Ainsi tout en étant orientés vers la logique de marché, les profits qui se dégagent des recettes commerciales sont réalloués vers le développement de projets sociaux⁴².

L'entrepreneuriat social est un processus entrepreneurial qui vise à fournir des solutions novatrices à des problèmes sociaux non résolus. Toutefois, il doit être accompagné d'une innovation sociale pour améliorer la vie des gens et offrir les changements sociaux désirés.

Parvenir à établir une définition globale et universelle de l'entrepreneuriat social n'est pas une tâche facile, il n'y a pas de définition unique. Néanmoins nous pourrions conclure que : « L'entrepreneuriat social n'est pas un secteur, mais une manière d'entreprendre différemment, un état d'esprit, une mentalité, qui met l'intérêt de la société au-delà de l'intérêt économique d'une organisation et cela via des solutions novatrices ».

3. Eléments de base du concept d'entrepreneuriat social :

Une expression comme « l'entrepreneuriat social » tend à chevaucher d'autres expressions comme : l'entrepreneur social, l'innovation sociale ou entreprise sociale.

- **L'entrepreneur social :**

L'organisation Ashoka, créée en 1980 aux Etats-Unis, avait pour mission de soutenir les entrepreneurs sociaux, elle donne une définition éclairante. « Un

⁴¹Loudiyisara, m. louhmediabdeljalil, la contribution de l'entrepreneuriat social dans l'accomplissement des exigences du développement durable cas des coopératives artisanales de Tanger- fahsanjra, p2. Url article : <http://www.ciriec.ulg.ac.be/wp-content/uploads/2016/10/reims-loudiyi-fr.pdf>

⁴²Lucia lizarzaburu, Économie sociale et solidaire : les enjeux actuels d'un secteur en plein essor, revue BSI Economics, paris, 2014, p5 Sources : BSI economics www.bsi-economics.org ;

entrepreneur est quelqu'un qui porte et développe un projet à caractère social selon une démarche entrepreneuriale raisonnée et pragmatique »⁴³.

Fondateur de l'un des premiers réseaux mondiaux d'entrepreneur sociaux et membre de l'école de pensée américaine de l'innovation. Bill Drayton annonce : « L'entrepreneur social est un individu qui met ses qualités entrepreneuriales au service de la résolution d'un problème sociétal à grande échelle »⁴⁴.

L'entrepreneur social est la personne ou le groupe de personnes qui agit à titre de catalyseur de l'entreprise sociale et met à profit ses habiletés entrepreneuriales pour faire avancer l'entreprise sociale⁴⁵

Ce concept met donc l'accent, d'une part, sur la personne, l'individu et, d'autre part, sur le développement de projets « à caractère social »

- **L'entreprise sociale :** L'entreprise se définit fréquemment en tant que « société », c'est à dire « la mise en commun de moyens dans le but d'en tirer un profit »⁴⁶.

L'entreprise sociale s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire. Elle se reconnaît à quatre critères. Quelle que soit la structure juridique adoptée, sa finalité est sociale, sociétale ou environnementale ; le profit financier n'est pas une fin en soi, mais un moyen ; sa gouvernance est participative ; et enfin, elle évolue en fonction des besoins du territoire et n'est donc pas délocalisable. En pratique, elle adopte une pluralité de finalités, de formes juridiques (association, coopérative, mutuelle, SA(RL), SAS, statut dédié...)⁴⁷.

- **L'innovation sociale :** Selon l'économiste Joseph Schumpeter, « L'entrepreneur est un homme dont les horizons économiques sont vastes et dont l'

⁴³ Ariane Dewandre, entrepreneuriat social et économie sociale, 2009, saw-b fédération d'économie sociale, Belgique, p3

⁴⁴ IdrissiBoutaybi Salma, Asli Amina, l'entrepreneuriat social : une affaire de contexte, communication, laboratoire de recherche en stratégie et management des organisation (lasmo) école nationale de commerce et de gestion (encgsettat), université hassan 1er, settat, maroc, p 5

⁴⁵ ANSSERJ, revue canadienne de recherches les OSBL et l'économie social « entrepreneur social et pratique citoyenne, canada, 2010, p 51

⁴⁶ Hervé Gouil, entreprendre en économie sociale et solidaire, éditions liaisons, paris, 1999, p 30

⁴⁷ Anne Fitamant Peter et Thomas Bout, L'efficacité économique au service de l'intérêt général, edition Rue de l'échiquier, France, 2012, p 8-9

énergie est suffisante pour bousculer la propension à la routine et réaliser des innovations ». Schumpeter insiste sur la composante d'innovation. Au-delà d'être l'inventeur ou l'apporteur de capitaux, l'entrepreneur est celui qui met en œuvre de nouvelles combinaisons pour apporter un changement⁴⁸. L'élargissement de cette conception au domaine social introduit la conception de l'innovation sociale, qui consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution.⁴⁹

Selon le groupe **SOS** (organisation française spécialisée dans l'entrepreneuriat social) : « L'innovation sociale consiste à élaborer ou dupliquer des réponses entrepreneuriales à des besoins de la société mal satisfaits. Elle résulte d'un processus de co-construction, en cela qu'elle mobilise différents acteurs, se nourrit du croisement de disciplines, et évacue toute idée de propriété intellectuelle, dans une logique de maximisation de l'impact. »⁵⁰

Elle est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie de la collectivité (Territoires innovants en économie sociale et solidaire(TIESS)).⁵¹

L'importance de l'innovation est parfaitement soulignée dans les différentes définitions citées ci-dessus, elle est un élément non dissociable de l'entrepreneuriat social.

⁴⁸Ndongo Dienaba, Op.cit, p 18-19

⁴⁹ , Bugues Bisselles, *Avisé : innovation social mode d'emploi*, paris, 2015, P 6

⁵⁰ Groupe SOS, *livre blanc de l'innovation sociale*, paris, 2015, p6

⁵¹Ndongo Dienaba, Op.cit,p 18

4. L'Entrepreneuriat Social VS Entrepreneuriat Classique :

L'entrepreneuriat social diffère considérablement de l'entrepreneuriat traditionnel à plus d'un titre. De manière simplifiée, mais assez claire pour ressortir l'essence de l'entrepreneuriat social par rapport à l'entrepreneuriat classique, le tableau comparatif suivant récapitule la différence entre les deux phénomènes⁵² :

Tableau 2 : Tableau comparatif entrepreneuriat social VS entrepreneuriat traditionnelle

	Entrepreneuriat classique	Entrepreneuriat social
Mission sociale	Il peut une conscience des enjeux sociaux et environnementaux et une volonté d'être socialement responsable, mais ce n'est pas la mission principale de l'entreprise. La Responsabilité Sociale de l'entreprise (RSE) qui « appréhende les enjeux de développement durable en prenant en compte les différentes dimensions - sociale, écologique, économique et de gouvernance –des organisations » est à distinguer de l'entrepreneuriat sociale.	La mission sociale est centrale : c'est la raison d'être de l'organisation.
Création de valeur économique	Dès le début de la théorisation de l'entrepreneuriat (Say), la création de la valeur économique est centrale. Il y'a création de valeur à partir du moment où l'on vend plus cher que ce que nous a coûté la production. L'entrepreneur cherche à réaliser des profits, voire souvent à les maximiser.	La recherche de revenus et de profits n'est qu'un moyen mis au service de la mission sociale de l'entreprise pour la financer et/ou assurer une pérennité en construisant un model viable et financièrement autonome. En aucun cas le but n'est de maximiser les profits.

⁵² Michel Coster, entrepreneuriat, Edition peason education, France, 2009, p346-347

Agent du changement	L'entrepreneur est un agent du changement : dans l'approche Schumpétérienne, il réforme ou révolutionne les modes de production par une combinaison nouvelle des ressources, c'est un acteur du développement économique.	L'entrepreneur sociale est aussi un agent de changement qui invente de nouvelles manières innovante, mais pour donner des réponses durables et profondes à des problèmes majeurs de la société. C'est un acteur du changement social.
Identification et exploitation d'une opportunité	L'entrepreneur identifie et exploite une opportunité d'affaire, un besoin qui n'est par le marché. L'exploitation de cette opportunité est rentable.	L'entrepreneur social identifie et exploite une opportunité de progrès social. Il donne une réponse à un besoin sociale qui n'est pas ou mal satisfait par les pouvoirs publics ou par l'économie de marché classique.
Profil et comportement de l'entrepreneur	<ul style="list-style-type: none"> -Prise de risques mesurés, incertitude -Innovation -Engagement de l'entrepreneur et implication dans son projet -Motivation : réalisation de soi et gains financiers 	<ul style="list-style-type: none"> -Prise de risques mesurés, incertitude -Innovation -Engagement de l'entrepreneur et implication dans son projet -Motivation : réalisation de soi et volonté d'entraîner un progrès dans la société, d'avoir un impact social. -Sensibilité particulière aux problèmes sociaux, recherche d'une société meilleure, motivation liée généralement à son propre vécu.

Source : Michel Coster, entrepreneuriat, Edition Peason Education, France, 2009, p346-347

L'entrepreneuriat social donc, se caractérise par sa grande diversité, il est un processus d'enjeux sociaux, qui utilise l'initiative entrepreneuriale, l'adaptation, l'entrepreneur et l'innovation sociale comme facteurs majeurs du changement social.

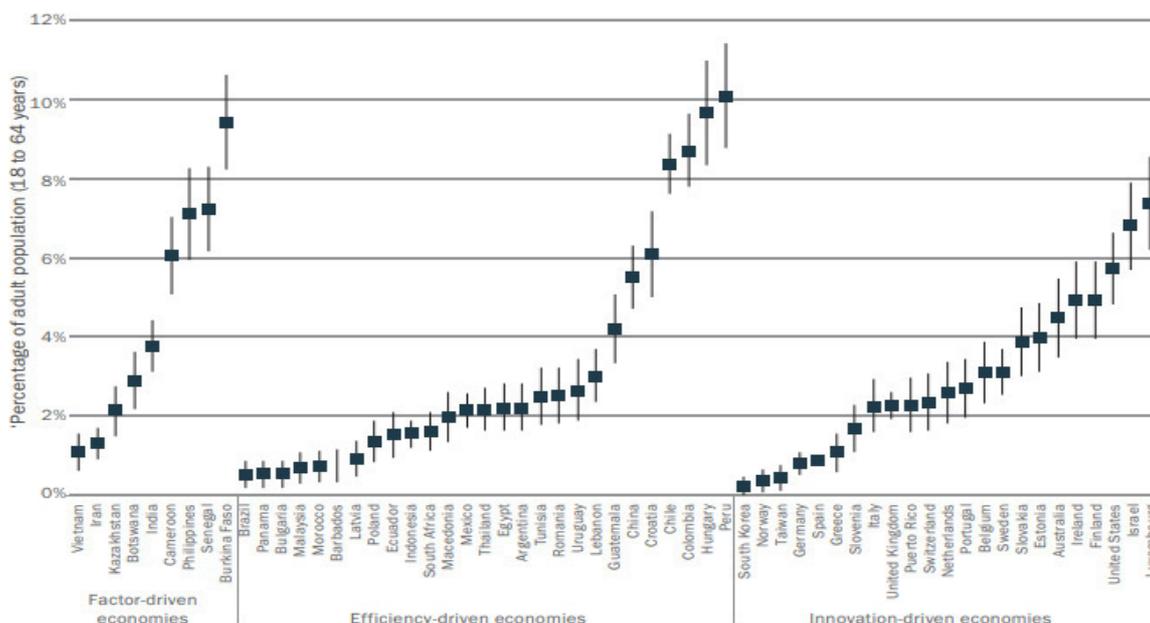
SECTION III : Etat des lieux de l'entrepreneuriat social dans le monde et en Algérie

Depuis plusieurs décennies, le concept d'entrepreneuriat social a pris de l'ampleur au niveau international, et intéresse aujourd'hui de plus en plus d'acteurs, convaincus de son efficacité et de sa pertinence.

1. L'entrepreneuriat social dans le monde en chiffres

La recherche faite par Le Global Entrepreneurship Monitor (GEM) en 2015, présente une mesure générale de l'activité entrepreneuriale dans le monde. Cette étude s'est basée sur des entretiens effectués avec 167 793 adultes dans 58 pays⁵³.

Figure01 : Prévalence de l'activité entrepreneuriale naissante dans le cadre du développement de l'économie



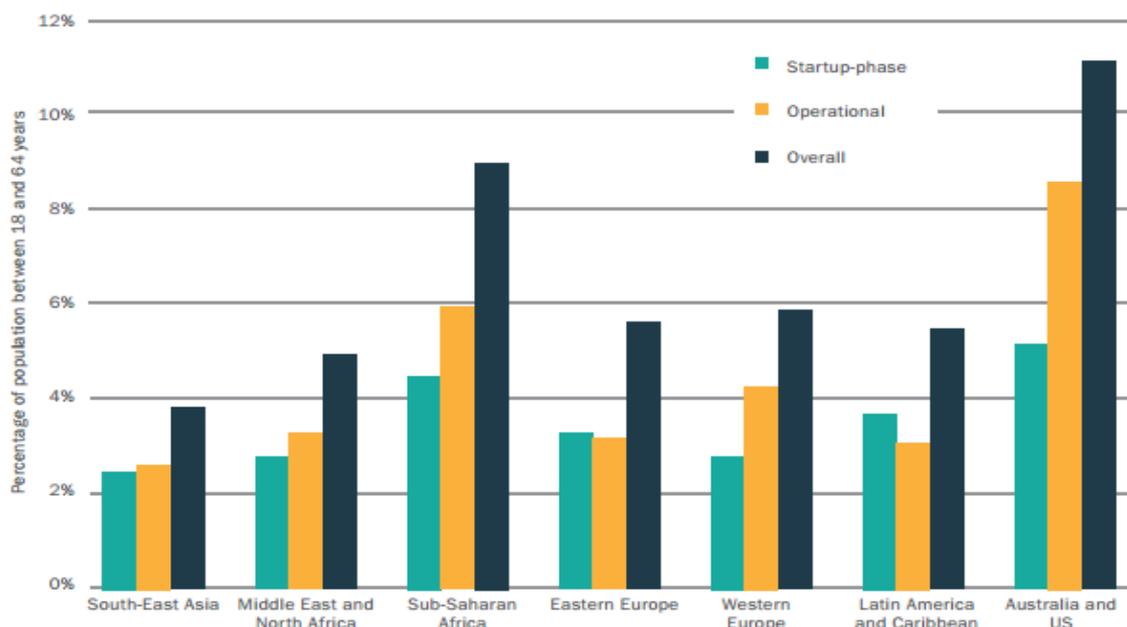
Source: NielsBosma, Thomas Schøtt, SiriTerjesen, Penny Kew, "special topic report, social entrepreneurship", *Global Entrepreneurship Monitor*, 2015, p11.

Figure 01: La Barre verticales du haut représente la limites associées à un niveau de confiance de 95%. le taux moyen des activités naissantes dans les 58 économies du GEM est 3,2%, mais varie de 0,3% (Corée du Sud) à 10,1% (Pérou).

⁵³NielsBosma, Thomas Schøtt, SiriTerjesen, Penny Kew, "special topic report, social entrepreneurship", *Global Entrepreneurship Monitor*, 2015, p11.

Comme première observation, ces taux de prévalence suggèrent que bien que l'entrepreneuriat social soit en général assez rare phénomène, certaines économies semblent rapporter relativement un niveau d'activités entrepreneuriales sociales saines.

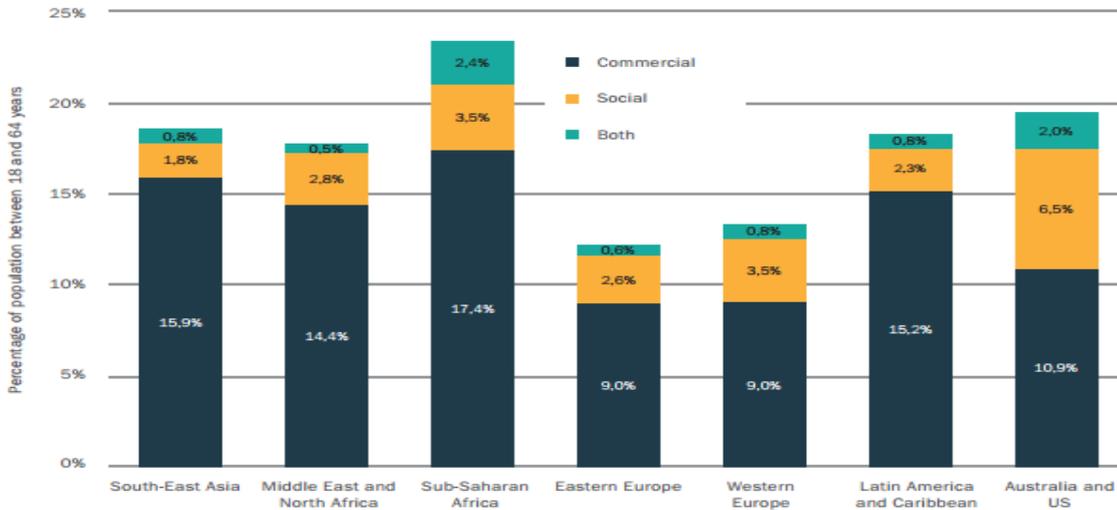
Figure02 : Prévalence de l'activité des entreprises sociales par phase, par région du monde



Source: NielsBosma, Thomas Schøtt, SiriTerjesen, Penny Kew, "special topic report, social entrepreneurship", *Global Entrepreneurship Monitor*, 2015, p13.

La figure 02 : Illustre l'ensemble des phases de l'entrepreneuriat social, dans les régions du monde. L'Europe de l'Ouest, l'Australie et les ETATS-UNIS sont les zones avec un plus haut niveau de bien être économique et développement institutionnel, les ratios de phase opérationnelle (post start-up) et phase de démarrage (opérationnel) sont les plus élevés. Cela signifie un taux de conversion élevé, qui est peut-être due, en raison de l'appui institutionnel des mécanismes d'installations spécialisées et dédiés, pour soutenir les entrepreneurs sociaux et de la phase post matérialisme (Overall phase). L'entrepreneuriat social en Afrique subsaharienne, est aussi de taux élevé, cela peut être caractérisé par une activité entrepreneuriale à petite échelle.

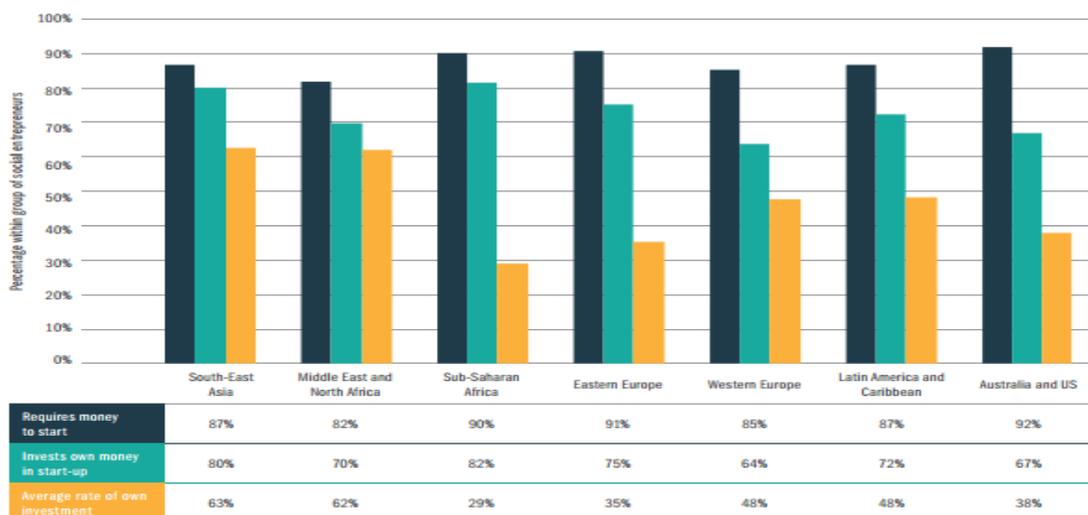
Figure 03 : Prévalence de l'activité entrepreneuriale dans la phase opérationnelle, commercial, social (mesure générale) et le chevauchement :



source :NielsBosma, Thomas Schøtt, SiriTerjesen, Penny Kew, op cit, p13.

La figure 03 se concentre uniquement sur la phase opérationnelle de l'entrepreneuriat et l'examen de la prévalence des entrepreneurs commerciaux, entrepreneurs sociaux, ou les deux. L'Afrique subsaharienne a le plus haut taux d'activité de la phase de démarrage, avec près d'un sur quatre individus engagés dans une certaine forme d'activité entrepreneuriale, comparativement à environ un sur huit en Europe de l'Est et Europe de l'Ouest. L'Afrique subsaharienne a également le taux de prévalence des nouveaux entrepreneurs engagés dans l'entrepreneuriat social et commercial qui se chevauchent (2,4 %).

Figure 04 : Financement requis pour le démarrage d'entrepreneurs sociaux



source :NielsBosma, Thomas Schøtt, SiriTerjesen, Penny Kew, op cit, p13.

La figure 04 : illustre les besoins de financement initial pour les entreprises sociales, ainsi que les investissements personnels des entrepreneurs sociaux dans leurs nouvelles entreprises sociales. D'un point de vue global, une majorité importante (environ 9 sur 10) des entrepreneurs sociaux nécessitent un peu d'argent pour démarrer. La plupart des entrepreneurs sociaux utilisent des fonds personnels, même si cette part est susceptible de varier dans les régions du monde. Il est estimé à plus faible en Europe occidentale, et dans l'Australie et les Etats-Unis. Cela fait sens, que ces économies ont tendance à avoir plus de sources de financement disponibles pour les entrepreneurs. En revanche, en Afrique subsaharienne, ainsi que dans le sud et l'Est de l'Asie, la proportion d'entrepreneurs sociaux qui investissent leur argent dans leurs entreprises sociales est le plus élevé.

2. L'entrepreneuriat social en Algérie : Etat des lieux

L'Algérie n'est pas totalement aussi vierge dans le développement de ce fait nouveau, même si le baromètre sur l'entrepreneuriat social ne révèle pas de statistiques, néanmoins son effervescence n'est pas des moindre. Plusieurs programmes et initiatives émanant des pouvoirs publics, organismes et mouvement associatif nous offrent un aperçu de ce qui se fait dans le domaine. Des projets ambitieux qui suscitent l'intérêt des jeunes entrepreneurs Algériens.

2.1 Programmes liés à l'entrepreneuriat social :

2.1.1 Programme ENACTUS Algeria :

Dans le prolongement de ses actions en faveur de la promotion de l'entrepreneuriat social, ACSE lance en partenariat avec CITI Foundation⁵⁴, le programme Enactus Algeria⁵⁵, un projet ambitieux de dix-huit mois, destiné aux étudiants des universités d'Alger, de Boumerdes et d'Oran. L'objectif du programme Enactus Algeria est de développer à travers des séminaires, des ateliers et des sorties sur terrain, les compétences entrepreneuriales, managériales et humaines d'environ 2000 étudiants issus d'une vingtaine d'établissements universitaires des trois wilayas. Les projets à impact social et/ou environnemental les plus innovants seront sélectionnés à l'issue de ces séminaires. Les étudiants porteurs des projets sélectionnés seront par la suite accompagnés dans la mise en place de leur projet entrepreneurial à impact social, par une équipe de professionnels (universitaires et monde de l'entreprise)⁵⁶.

The Algerian center of Entrepreneurship (ACSE), est une organisation à but non lucratif créée en 2013 par des étudiants dans le but de promouvoir

⁵⁴ CITI, url : <https://www.citigroup.com/citi/about/>

⁵⁵ Enactus : Créée en 1975, Enactus est basée au Missouri aux Etats-Unis. L'organisation compte 36 pays qui se mobilisent pour développer des partenariats entre le monde des affaires et celui de l'enseignement supérieur afin de préparer les étudiants à contribuer substantiellement au développement de leur pays en tant que futurs leaders entrepreneurs et socialement responsables. www.enactus.org

⁵⁶ Brochure ACSE, URL : www.ensa.dz/wp-content/uploads/2016/11/brochure-ENACTUS-ALGERIA.pdf p7

l'entrepreneuriat social et fédérer, soutenir et accompagner les entrepreneurs sociaux dans la création, le développement et la pérennisation de leurs entreprises.

Le programme d'ACSE est très riche et ambitieux. Aujourd'hui, elle récence plus de 200 personnes formés à travers 11 conférences, Ces missions sont ⁵⁷:

- Identifier et animer un réseau d'acteurs d'entreprise social ;
- Sensibiliser l'étudiant, les porteurs de projets d'entreprises, les associations et les acteurs économiques à l'entrepreneuriat social.
- Former et accompagner les porteurs de projets à impact social ;
- Créer des espaces de rencontres et d'échange entre des jeunes porteurs de projets, les entreprises, les pouvoirs publics, l'université, les entrepreneurs sociaux ;
- Créer une communauté scientifique autour du centre pour développer les recherches académiques en rapport avec l'entrepreneuriat social en Algérie ;
- Valoriser les entrepreneurs sociaux algériens en tant qu'acteurs de changement positif dans la société ;
- Participer à l'émergence d'un écosystème favorable un développement d'innovation sociales, tout en encourageant l'échange de bonnes pratiques en la matière avec nos partenaires marocains et tunisiens.

2.1.2 Programme ISBB :

International Social Business Bootcamps (ISBB) est un programme lancé par ALINOV, en partenaires avec MEDAFCO, elle offre des bootcamps à des jeunes francophones issus des pays du Maghreb, d'Afrique subsaharien. Cette formation serait accordés aux jeunes âgés de moins de 40 ans, et ayant les profils suivants :

- jeunes engagés socialement en tant que leaders ou membres actifs d'associations à but non lucratif ;
- jeunes entrepreneurs ou porteurs de projets innovants ;

⁵⁷ Brochure ACSE, p 2

- jeunes ingénieurs diplômés ou étudiants au sein des grandes écoles (notamment les grandes écoles de technologies et les écoles de commerce).

L'Académie de Leadership et d'Innovation « ALINOV » en est à sa cinquième édition des bootcamps, l'académie offre ses services aux porteurs de projets ainsi qu'un programme intégré comprenant des services de formations pratiques, consulting, mentoring, coaching et de networking national et international⁵⁸.

Le principal objectif de ces bootcamps est de stimuler la créativité et l'engagement social des jeunes talents et, par conséquent, de susciter l'engouement des jeunes pour le métier d'entrepreneur social (créer des vocations).

2.1.3 Programme SUSI⁵⁹:Programme « Institut d'Études de l'Entrepreneuriat Social pour Étudiants Leaders USA », C'est un programme lancé par l'ambassade des Etats Unis à Alger, il permettra aux étudiants algériens de développer leurs connaissance dans l'entrepreneuriat social. Ce dernier consiste en une formation de 5 semaines qui se déroulera à l'Etats Unis, les étudiants retenus auront l'occasion et le privilège de développer leurs compétences en leadership.

2.1.4 Programme Joussour : ce programme vise à la fois le renforcement du mouvement associatif algérien et des impacts tangibles au bénéfice des populations, dans ses deux secteurs cibles, l'enfance et la jeunesse ces principaux objectifs :

- Contribuer à renforcer les capacités individuelles et collectives des associations algériennes qui agissent au bénéfice de la jeunesse et de l'enfance.
- Concourir à accroître l'impact de l'action des associations pour l'amélioration de la situation de la jeunesse et de l'enfance en Algérie.

Chaque année plusieurs programmes sont lancés en partenariat avec des ONG, organismes nationale et internationales dans le cadre de la coopération et la prolifération de l'entrepreneuriat social dans des projets environnementaux liées à l'économie durable.

⁵⁸<http://www.esi.dz/index.php/english/3144-appel-a-projets-alinov> consulté le 1/05/2018 à 11h05

⁵⁹ Programmes lancé par l'ambassade des Etats Unis à Alger .url : <http://www.univ-setif.dz/Relations-Exterieur/programme-Americain-2017-suite.pdf>

2.2 Le Mouvement associatif :

Ils n'existent pas encore une loi qui fédère la création d'une entreprise sociale en Algérie, mais ils existent des associations qui cherchent à générer un changement social à travers ce nouveau modèle économique.

L'Algérie recèle plus 108 940⁶⁰ associations dans plusieurs typologies sur le territoire national. Constatant, son importance et sa compatibilité avec les valeurs morales de notre société, des associations en lancés des partenariats avec des ONG internationales dans le domaine de l'entrepreneuriat social, et certaines d'entre elles ont pris l'initiative solitaire de créer des projets à impact social dans différents domaines d'activités (tourisme, environnement, ...).

⁶⁰ Source : <http://www.interieur.gov.dz/index.php/fr/vie-associative/associations.html#faqnoanchor>

Conclusion du CHAPITRE I :

L'ESS et l'entrepreneuriat social sont donc fondés sur un projet humaniste commun, mais toutefois l'entrepreneuriat social vient enrichir le secteur plus large de l'économie sociale et solidaire.

L'entrepreneuriat social est un concept nouveau mais prometteur dans le cadre d'une approche volontariste du développement. C'est un business model d'un nouveau genre, qui cherche à compacter un changement dans la société, à débloquent l'économie dans l'équité. A travers un entrepreneur social, qui place l'efficacité économique au service de l'intérêt générale.

L'entrepreneuriat social est un nouvel outil pour placer l'activité entrepreneuriale au cœur du développement socioéconomique, il peut constituer une véritable alternative possible pour sortir de la crise.

CHAPITRE I I

Chapitre II : Le mouvement associatif en Algérie, évolution et champ d'intervention

INTRODUCTION

Le mouvement associatif algérien est de naissance récente. Son apparition et son développement réels coïncident avec le partage et à la relocalisation des pouvoirs et à la participation volontaire des citoyens.

Bien qu'il était en situation de marginalité, il s'est fortement encouragé et occupe un espace social très important aujourd'hui, les activités qu'il génère prennent une place importante auprès du grand public et des jeunes en particuliers.

Ce chapitre a pour rôle de retracer le principal changement relatif à l'organisation sociale en Algérie et à sa dynamique de prolifération auprès des jeunes.

Il portera des généralités sur les associations, suivi de l'état des lieux du mouvement associatif en Algérie et une présentation du champ et domaines d'activités des associations et leurs rôles dans le développement local à travers l'exemple de quelques associations.

SECTION I : GENERALITES SUR LES ASSOCIATIONS

Avant d'entamer le processus de création d'une association, il est intéressant d'en connaître sa définition.

1. Définition d'une association :

Le terme « association » comporte deux acceptions d'ampleurs différentes. En un sens générique, il sert à désigner tout groupement volontaire et permanent formé entre plusieurs personnes quels qu'en soient la forme, l'objet et le but.

En un sens spécifique, proprement juridique, il désigne « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que celui de partager des bénéfices »⁶¹

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations⁶².

La nouvelle loi des associations quant à elle définit l'association comme : « le regroupement de personnes physiques et/ou de personnes morales sur une base contractuelle à durée déterminée ou à durée indéterminée. Ces personnes mettent en commun, bénévolement et dans un but non lucratif, leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines notamment, professionnel, social, scientifique, religieux, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif et humanitaire»⁶³.

L'association est une forme spécifique de regroupement d'individus, qui présuppose un accord librement consenti des volontés particulières en vue d'un but

⁶¹ Abdelmadjid KORICHE, Modernisation et Société : Les Acteurs du Mouvement Associatif dans la commune d'Ait Smail. Béjaïa, mémoire de magister, université de bejaïa, 2011-2012, p17

⁶² La loi d'association 1901, Article N° 01 de la loi 1901.

⁶³ Article 2 de la Loi 12-06 du 12 janvier 2012.

commun déterminé. Comprenant des entreprises humanitaires et des établissements d'utilité sociale, ONG..... les domaines d'intervention ne cessant de s'élargir : sport, action sanitaire, éducation populaire, tourisme, loisir, plus récemment, protection des consommateurs, des minorités ou de l'environnement⁶⁴ .

A travers ces diverses définitions de l'association, il en ressort que l'association est une convention effectuée entre un groupe d'individus ayant des capacités morales et physiques, combinant leurs moyens et leur temps pour promouvoir des actions dans un domaine précis tel que scientifique, éducatif, culturel, sportif, social, environnementaletc.

2. Modalités de création d'une association :

La création d'une association est une démarche relativement simple qui nécessite cependant le respect de certaines procédures. La loi 12-06 a pour objet de de terminer les conditions et modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des associations et de fixer son champ d'application.

2.1 Qui a le droit de créer une association ?

Si l'on se réfère à l'article 4 et 5 de la loi 12-06, toute personne majeure peut donner libre cours à ses idées, ses projets, ses initiatives en créant son association.

Les seules conditions fixées par la loi est que ces personnes doivent :

- être majeures,
- être de nationalité algérienne,
- jouir de leurs droits civils et civiques,
- ne pas avoir été condamnés pour crime ou délit infamant et/ou incompatible avec le domaine d'activité de l'association et n'ayant pas été réhabilités, pour les membres dirigeants.

64 FERROEL Gilles et AL, dictionnaire de sociologie, Armand colin, paris, 2012, p16

Lorsqu'il s'agit d'une association d'associations, à l'image d'une fédération, par exemple, les personnes morales qui se regroupent pour la créer doivent:

- être constituées conformément à la loi algérienne,
- activer au moment de la constitution de l'association,
- ne pas être frappées d'une interdiction d'exercer leur activité.

Dans ce cas, la personne morale est représentée par une personne physique spécialement déléguée à cet effet⁶⁵.

3. Les ressources d'une association :

Les ressources des associations est l'une des relations controversée entre l'état et les associations surtout en ce qui concerne leurs utilisations.

3.1 Les ressources financières :

Elles regroupent :

• **Les cotisations des membres** : la ressource première des associations et la cotisation de ses membres, l'article 29 de la loi 12 janvier 2012, relative aux associations. Les cotisations des membres sont inscrites parmi les ressources des associations, elle constitue une part de leurs font propre.

Le législateur algérien n'a pas fixé ou plafonné le montant des cotisations l'association est libre de décider du montant de la cotisation. Toutefois, le montant de la cotisation doit être fixé par les statuts et par le règlement intérieur, ou, si une clause statutaire le prévoit, par le conseil d'administration. La somme peut être fixé ou déterminée chaque année en fonction des besoins de l'association.

• **Les revenus liés aux activités associative et leurs patrimoines** : la législation autorise l'association a organiser des activités tels des journées d'études, séminaires, colloques et toutes rencontres liées à son activité. Elle peut aussi éditer et diffuser des

⁶⁵Article 4 et 5 de la Loi 12-06 du 12 janvier 2012.

bulletins, revus, documents d'information et brochures, en rapport avec son objet mais dans le respect de la Constitution, des valeurs et des constantes nationales ainsi que des lois en vigueur. Les ressources qui proviennent des activités de l'association doivent être exclusivement utilisées pour la réalisation des buts fixés par ses statuts et la législation en vigueur. L'utilisation des ressources et des biens de l'association à des fins personnelles ou autres que celles prévues par ses statuts, constitue un abus de biens sociaux et est réprimé comme tel conformément à la législation en vigueur.

• **Les dons en espèces ou en nature ou legs** : Les associations peuvent coopérer dans un cadre de partenariat avec des associations étrangères et organisations non gouvernementales internationales, poursuivant les mêmes buts, dans le respect des valeurs et des constantes nationales et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Cette coopération entre parties concernées est subordonnée à l'accord préalable des autorités compétentes. Toutefois et en dehors des relations de coopération dument établies, il est interdit à toute association de recevoir des fonds provenant des légations et organisations non gouvernementales étrangères. Ce financement est soumis à l'accord préalable de l'autorité compétente.

• **Les revenus des quêtes** : outre ressources prévus par la législation, les associations peuvent disposer de revenus découlant de quêtes publiques autorisés dans les conditions et formes prévus par la législation. Elles sont tenues de déclarer à la fin de la quête à l'autorité publique compétente, les résultats de chaque quête autorisée. Toutes les ressources et revenus de la quête doivent être obligatoirement inscrits au compte recettes du budget de l'association.

• **Les subventions consentis par l'Etat, la wilaya ou la commune** : Lorsque l'activité d'une association est reconnue par l'autorité publique comme étant d'intérêt général et/ou d'utilité publique, l'association concernée peut bénéficier, de la part de l'Etat, de la wilaya ou de la commune, de subventions, aides matérielles et toutes autres contributions assorties ou non de conditions. Lorsque les subventions, aides et contributions consenties sont assorties de conditions, leur octroi est subordonné à

l'engagement par l'association bénéficiaire à un cahier des charges précisant les programmes d'activité et les modalités de leur contrôle, conformément à la législation en vigueur. Les conditions et modalités de reconnaissance d'intérêt général ou d'utilité publique sont fixées par voie réglementaire.

L'octroi de subventions publiques pour toute association est subordonné à la conclusion d'un contrat programme en adéquation avec les objectifs poursuivis par l'association, et conforme avec les clauses d'intérêt général. Les subventions de l'Etat ou des collectivités locales ne sont accordées qu'après présentation de l'état des dépenses des subventions précédemment accordées, lequel doit traduire la conformité des dépenses pour lesquelles ces subventions ont été affectées. Soulignons que « la subvention est définie comme une aide financière consentie par des personnes publiques à une association poursuivant une mission d'intérêt général »⁶⁶. Son octroi soumet l'association aux contrôles des comptables du Trésor Public, de la Cour des Comptes et de l'inspection générale des Finances. La tendance actuelle en Algérie est à la contractualisation des rapports pouvoirs publics/associations ; elle est subordonnée à un accord programme.

Les subventions des associations ont fait l'objet de multiples tensions, conflits et pressions en tous genres, notamment de la part des pouvoirs publics. Elles peuvent traduire deux choses :

Premièrement, l'Etat (pouvoirs publics), par le biais des subventions, peut contrôler, dominer ou moduler sa présence à sa guise et transformer les associations en un instrument de diffusion et d'exécution de sa stratégie et ses objectifs.

Deuxièmement, les subventions sont un bon indicateur du degré de liberté et d'autonomie des associations et par extension de l'état de la démocratie dans une société. Notre enquête nous indique qu'une bonne majorité des associations (85 soit 89,5 % de l'ensemble) a reçu des aides financières et la part des subventions

⁶⁶<https://insaniyat.revues.org/8329#tocto2n8> visité le 18/05/2018 à 19 :50

d'origine étatique représente 80 % de l'ensemble des aides reçues par les associations⁶⁷.

3.2 Les ressources humaines

Dans toute institution ils existent des personnes qui doivent veiller, accomplir, organiser, gérer les activités au sein de cette dernière, c'est le cas pour les associations. La clarté des statuts sur leurs droits et obligations est un facteur de bon fonctionnement.

3.2.1 Les membres de l'assemblée générale : Il est possible d'avoir qu'un seul type de membre dans une association mais la pratique en a retenu plusieurs avec différents pouvoirs et prérogatives⁶⁸:

• **les membres fondateurs :** Ce sont les personnes qui ont créé l'association. A ce titre, ils bénéficient de la qualité de membres permanents, sauf démission ou exclusion de l'un d'eux par l'AG. il sont au minimum de :

- dix (10) pour les associations communales ;
- quinze pour les associations de wilaya, issus de deux(02) communes au moins ;
- vingt et un (21) pour les associations inters wilaya, issus de trois(03) wilaya au moins ;
- vingt cinq (25) pour les associations nationales, issus de douze(12) wilaya au moins ;

• **les membres actifs :** Ce sont les membres qui participent régulièrement aux activités de l'association et contribuent à la réalisation de ses objectifs. La qualité de membre actif permet à chacun non seulement de voter mais également d'être élu au sein des instances dirigeantes de l'association.

• **les membres bienfaiteurs et donateurs :** Ce sont en général des amis ou des sympathisants de l'association qui se manifestent uniquement par un don financier ou en nature. Ces personnes ne sont pas des adhérents, ils ne participent aux activités de

⁶⁷Ibid. visité le 18/05/2018 à 19 :57.

⁶⁸ Souraya Akkouche ,Manuel pour les associations algériennes, Edition Fondation Friedrich Ebert, Alger p 96

l'association ou rarement, ils ne votent pas pendant les assemblées générales, mais sont malgré tout distinguées par les statuts.

• **les membres d'honneur** : Ce sont des personnes qui ont rendu service à l'association. Elles apportent une caution morale ou médiatique à l'association.

3.2.2 Les membres dirigeant de l'association : Aucune association ne saurait fonctionner convenablement sans une structure dirigeante au sein de laquelle les responsabilités et les tâches seraient bien définies et bien réparties entre l'ensemble des éléments qui forment sa composante.

Les dirigeants sont élus parmi les membres de l'association au cours de l'assemblée générale. La charge de responsable signifie dans beaucoup de cas un travail très important (elle n'a rien d'honorifique). Ce travail implique souvent des responsabilités bien lourdes à porter, surtout pour la personne qui se voit confier les fonctions de président. Les organes de direction de l'association sont élus et renouvelés selon des principes démocratiques et aux échéances fixées dans les statuts.

La loi laisse l'entière liberté aux membres de l'association de déterminer, dans les statuts, le nombre de dirigeants et l'étendue des pouvoirs à leur conférer. La seule obligation est de déclarer à l'autorité compétente les noms, la signature, l'état civil, la profession, le domicile et la nationalité de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration de l'association.

Il faut rappeler que les dirigeants sont des mandataires qui ont été désignés pour agir au nom de l'association. Leurs attributions, en particulier celles du président, du secrétaire et du trésorier, doivent être déterminées avec précision dans les statuts.

• **Le président** : Il représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est le garant du bon fonctionnement de l'association. C'est à lui qu'échoit la responsabilité de l'association. En tant que principal animateur de l'association, il lui appartient de susciter l'esprit d'équipe qui doit animer tous les membres de l'association.

• **Le secrétaire général:** Le secrétaire est le collaborateur le plus direct du président puisqu'il assure le fonctionnement administratif quotidien de l'association. Il tient les différents registres, il rédige les procès-verbaux des réunions des organes de direction et de l'assemblée générale, il est responsable des archives et il tient la correspondance et convoque aux réunions, sur instruction du président, les membres des organes de direction de l'association.

3.2.3 Le trésorier : Le trésorier est responsable de la gestion financière et du patrimoine de l'association. Il a, avec le président, la signature sur le compte de l'association. Il tient la comptabilité de l'association. Il effectue les paiements, perçoit les recettes et assure le suivi de la gestion financière de l'association. Il gère le patrimoine de l'association. Le trésorier prépare également le budget de l'association, établit les demandes de subventions et recherche des ressources supplémentaires. Le président, le secrétaire et le trésorier sont indispensables au bon fonctionnement de toute association.

SECTION II : LE MOUVEMENT ASSOCIATIF : EVOLUTION ET CADRE JURIDIQUE :

Nous allons tracer en quelques lignes les principaux changements relatifs à l'organisation du mouvement associatif en Algérie, et cela à travers des périodes suivantes :

1. Définition du mouvement associatif :

Faisons d'abord un arrêt sur ces deux termes:

Mouvement : Action ou une manière d'exercer une activité.

Associatif : c'est une action pour l'intérêt commun à but non lucratif

Dans le dictionnaire de sociologie, le mouvement associatif, est un ensemble de groupes plus au moins étendu et organisés qui exercent au profit de la jeunesse et qui vise leurs intérêts⁶⁹.

2. Evolution du mouvement associatif en Algérie :

2.1 Le mouvement associatif Avant 1990 :

Le mouvement associatif avant 1990 est principalement instauré par la loi de 1990, relative aux modalités de création, gestion et dissolution d'une association. Durant l'époque coloniale, la promulgation de cette fameuse loi, annonce selon beaucoup de chercheurs et spécialiste en la matière à l'émergence d'un mouvement associatif moderne, « les associations traditionnelles forme endogène au Maghreb et en Algérie et les associations « de fait » créées, au départ, avec la loi, acquièrent, une fois déclarées le statut de personne morale.

Cette loi a donné naissance, à 3 types d'associations aux rapports extrêmement complexes, le premier type d'association était mixte, y cohabitent les européens et les algériens, elles étaient dans le sillage des mouvements syndicaux et ouvriers. Le deuxième types était exclusivement de colons et d'européens celles-ci ont pris des

⁶⁹ Pierre A et An, dictionnaire de sociologie, édition le Robert, Québec, 1998, p 308

forment comme des clubs de sport, les coopératives, les cercles d'animations. Le dernier type d'association était fondé, à partir de 1930, par les colonisés (Algériens), sous formes d'associations religieuses, de bienfaisance et éducative, leurs création était une sorte d'affirmation contre l'oppression coloniale exercée sur les populations.

Des associations activant dans des domaines différents ont été fondées avec la mention musulmane. C'est le cas pour : « l'amicale des étudiant musulmans d'Afrique du nord », « la jeunesse sportive des musulmans de Bejaia en 1936 : JSMB », c'est-à-dire l'actuel club de football de la Soummam⁷⁰.

Des acteurs et chercheurs soutiennent que les structures associatives créent pendant cette période d'oppression coloniale et de crimes de guerre, étaient un appui considérable pour revendiquer l'indépendance de l'Algérie.

Le mouvement associatif est resté actif depuis l'indépendance de l'Algérie, néanmoins l'état ne s'est pas départi de méfiance à l'égard du fait associatif, craignant qu'il soit réinterprété dans un sens qui n'est pas originellement le sien.

La circulaire de 1964, donne instruction aux préfets de procéder à propos de n'importe quelle association « à une enquête minutieuse en vue de découvrir les but réels et l'activité qui est la sienne ». Le tout pour empêcher la constitution d'association, qui sous le couvert d'une activité sociale, culturelle ou artistique, porterait atteintes à la sureté intérieur ou extérieur de l'état. Et l'ordonnance de 1971, ne vient que confirmer la méfiance de l'état à l'égard du fait associatif. Les associations et leurs activités restent contrôlées⁷¹.

-La décennie de 1980 – 1990, était porteuse d'évènement qui va avoir des percussions sur les devenir des individus et des groupes en Algérie, le ras-bol d'une jeunesse, va s'exacerber durant cette période.

⁷⁰ Abdelmadjid Korriche, op cit, p 116- p117

⁷¹ Hafsa Chabi, « le rôle du mouvement associatif dans la protection de l'environnement, cas Del 'association culturelle d'Akbou », Magistère en sociologie de l'environnement, université de Bejaia, 2017, p24

En 1987, une nouvelle loi 87-15 vient élargir l'espace associatif limité jusque-là au champ religieux et sportif. Voient alors, le jour les premières associations scientifiques, des associations de parents d'élèves, etc. Certaines contraintes aussi sont levées, mais toutefois certaines activités associatives restent contrôlées,

Ce qui était à l'origine une ouverture contrôlée revient alors à la faveur des événements d'octobre 1988 en Kabylie, la brèche pour un extraordinaire froissement de comités, d'associations et d'organisations de tout genre⁷², les événements de 1988 ont permis le développement d'un tissu associatif sans précédent et ainsi la liberté de l'association a été promulguée, après l'adoption de la constitution de 1989.

La loi 90-31 vient abroger la loi 87-15, elle est considérée comme le baby-boom des associations, les associations prolifèrent et élargissent leurs champs d'activités.

2.2 Le mouvement associatif de 1990 à nos jours :

Cette période a connu deux régimes de loi :

2.2.1 La loi 90-31 de 1990 à 2011 :

Cette loi est considérée comme un événement marquant des années 90, car la démographie associative a connu une explosion sans précédent.

Ce constat a été, en effet, mis en exergue par un bon nombre de chercheurs aussi bien algériens qu'étrangers, qui ont traité du mouvement associatif ou encore du fait associatif, de champ associatif, voir même du phénomène associatif, de dynamique de fluoration et d'ébullition des associations⁷³.

Après l'interruption du processus électoral, en janvier 1992, le Haut Comité d'État qui assumé alors le pouvoir instaure l'état d'urgence (le décret n°92-44). L'exercice du droit d'association et de réunion est limité. L'état d'urgence implique le retour à un cadre juridique coercitif qui s'est traduit dans la pratique administrative

⁷²Idem, p 25

⁷³ Hichem Harfouche, « le mouvement associatif en milieu rural, cas de la wilaya de Bejaia » revue insaniyat, n° 49, juillet – septembre 2010, p20.

par la réintroduction du « double agrément » supprimé dans la loi de 1990 et l'imposition de procédures de plus en plus lourdes⁷⁴.

La décennie deux mille a été caractérisée par une reconnaissance qui est, cependant, marquée d'ambiguïtés. Au niveau législatif, cette période se caractérise par la prise de mesures, portant sur l'octroi et le contrôle des subventions publiques.

Ces nouvelles dispositions ont instauré des mécanismes de contrôle des subventions publiques accordées aux associations. En somme, la loi de finance de l'année 2000 soumet l'octroi de subventions ou d'aides publiques à la satisfaction de trois conditions :

- la présentation d'un programme d'activité et d'un plan d'action à réaliser durant l'année couverte par la subvention ;
- la soumission des comptes de l'association à un contrôle permanent d'un commissaire aux comptes ;
- le dépôt, avant le 31 mars de l'année, du rapport d'activité et du bilan comptable et financier de l'année précédente⁷⁵.

2.2.2 La nouvelle loi des associations « la loi 12-06 » :

L'année 2012 a connu une nouvelle loi sur les associations, la loi 12-06 adoptée le 12 janvier 2012 vient abroger la loi 90-31, cette nouvelle loi appelée aussi loi de mise en conformité vient suite aux événements qu'ont connu les pays arabes (sous le vocable printemps arabe), notamment les pays voisins (Tunisie, Egypte, Lybie) en 2011. Des réformes politiques sont à nouveau engagées par le gouvernement.

Cette loi est vivement critiquée par les associations, la section algérienne d'Amnesty International s'était montrée particulièrement sévère à l'encontre de cette loi, qui « restreint l'exercice du droit à la liberté d'association et l'érige de fait en infraction pénale », « renforce le contrôle du gouvernement sur la constitution des

⁷⁴« Le secteur associatif en Algérie : la difficile émergence d'un espace de contestation politique » revue année du Maghreb, <https://journals.openedition.org/anneemaghreb/545>, consulté le 14/05/2018 à 15h

⁷⁵ Hichem harfouche, Op cit, p32

associations et impose des restrictions vastes et durs à leur objets, ainsi qu'à leurs buts et activités ». En particulier, reprenant chacune des dispositions de la loi, Amnesty avait dénoncé le renforcement du contrôle gouvernemental sur la constitution d'associations, la pénalisation de la liberté d'association qui limite les activités des ONG étrangères. Pour les associations, cette loi est considérée comme anticonstitutionnelle car nombre de ses dispositions sont en totale contradiction avec l'article 41 de la Constitution qui dispose que les libertés d'expression, d'association et de réunion sont garanties au citoyen.⁷⁶

Monsieur Daho OuldKablia (Ministre de l'intérieur et des collectivités local en 2011), tiendra un discours différent et rassurant: selon lui la nouvelle loi vise essentiellement à « relancer l'action associative » avec l'objectif de simplifier « au maximum » les conditions de création et d'agrément des associations. Il était alors question de supprimer la procédure d'agrément de la loi 90-02. Le texte de loi est adopté à la majorité absolue en décembre 2011 et le ministre assure « qu'il vient faciliter la création des associations que nous accompagnons pour qu'elles puissent jouer un rôle d'animation, de promotion de la pensée associative et de développement du sens civique ». Il souligne cependant que la loi « clarifie l'octroi des aides publiques et des subventions aux associations avec le souci de la préservation de la souveraineté nationale ». ⁷⁷.

Après l'apparition de cette loi les associations n'avait que deux ans pour leurs mise en conformité a défaut elles seront dissoutes automatiquement, on recense 89 000 associations sur le territoire national, en 2011. Aujourd'hui 108 940 associations sont enregistrées malgré les réticences à la nouvelle loi de 2012.

⁷⁶ <https://www.algerie-focus.com/2014/07/la-loi-sur-les-associations-bientot-amendee-par-lapn/> visité le 14/05/2018 à 18H30

⁷⁷ Djamel Ben Ramdane, les associations algériennes : des acteurs émergents en quête de reconnaissance, Edition CISP (Comité International pour le Développement des Peuples Algérie), 2015, p 20

3 Les principales modifications intervenues entre la loi 90-31 et la loi 12-06 :

Dans cette partie, nous allons tenter d'apporter les principales modifications apportées par la loi 12-06 par rapport à la loi 90-31⁷⁸ :

3.1 La création :

- **Ce que prévoyait la loi 90-31 :**

Pour créer une association, il faut : 15 membres fondateurs quelle que soit la compétence territoriale Accomplissement aux frais de l'association des formalités de publicité dans au moins un quotidien d'information à diffusion nationale. Délivrance d'un récépissé d'enregistrement de la déclaration de constitution par l'autorité publique au plus tard 60 jours après le dépôt du dossier et examen de conformité Si l'autorité compétente estime que la constitution de l'association est contraire aux dispositions de la présente loi, elle saisit, 8 jours au plus, avant l'expiration du délai prévu pour la délivrance du récépissé d'enregistrement, l'autorité judiciaire compétente, laquelle doit statuer 30 jours de la saisine. A défaut, l'association est considérée régulièrement constituée à l'expiration du délai prévu pour la délivrance du récépissé d'enregistrement.

- **Ce que prévoit la loi 12-06 :**

Pour créer une association, il faut : 10 membres pour une association communale, 15 membres pour les associations de wilaya (issus de 3 communes au moins), 21 membres pour une association inter-wilaya (issus de 3 wilayas au moins) et 25 membres pour une association nationale (issus de 12 wilayas. Suppression des formalités de publicité. Le récépissé de dépôt est délivré obligatoirement par l'administration concernée, après vérification contradictoire des pièces du dossier Le délai pour l'examen de conformité est de 30 à 60 jours. Au cours de ce délai et au plus tard à son expiration, l'administration est tenue, soit de délivrer à l'association un récépissé d'enregistrement ayant valeur d'agrément, soit de prendre une décision de refus. C'est l'autorité administrative et non plus l'autorité judiciaire qui décide du

⁷⁸Ibid, p45-47

refus. Introduction au dossier de constitution du casier judiciaire de chacun des membres fondateurs, Présence obligatoire d'un huissier de justice à l'AG. L'association doit tenir une comptabilité à partie double validée par un commissaire aux comptes. Elle doit disposer d'un compte unique ouvert auprès d'une banque nationale.

3.2 La coopération avec les ONG :

- **Ce que prévoyait la loi 90-31 :**

Ce que prévoyait la loi 90-31, seules les associations à caractère national, peuvent, adhérer à des associations internationales poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires. Cette adhésion ne peut intervenir qu'après accord du ministre de l'intérieur.

- **Ce que prévoit la loi 12-06 :**

Les associations agréées peuvent adhérer à des associations étrangères poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires. Le ministre de l'intérieur est préalablement informé de cette adhésion. Celui-ci requiert, au préalable, l'avis du ministre des affaires étrangères. Le ministre chargé de l'intérieur se réserve un délai de soixante (60) jours pour faire connaître sa décision motivée. Les associations peuvent coopérer dans un cadre de partenariat avec des associations étrangères et ONG internationales, poursuivant les mêmes buts. Cette coopération est subordonnée à l'accord préalable des autorités compétentes.

3.3 Le financement extérieur :

- **Ce que prévoyait la loi 90-31 :**

Les associations peuvent recevoir, après autorisation préalable des pouvoirs publics, des dons et legs d'associations étrangères Ils ne sont recevables qu'après accord de l'autorité publique compétente qui en vérifie l'origine, le montant, la

compatibilité avec le but assigné par les statuts de l'association et les contraintes qu'ils peuvent faire naître sur elle.

- **Ce que prévoyait la loi 12-06 :**

En dehors des relations de coopération dûment établies, il est interdit à toute association de recevoir des fonds provenant des légations et Organisations Non Gouvernementales Etrangères. Les financements reçus par l'association étrangère en provenance de l'extérieur pour la couverture de ses activités et dont le montant peut faire l'objet d'un plafonnement défini par voie réglementaire, obéissent à la législation des changes.

3.4 La création d'associations étrangères :

- **Ce que prévoyait la loi 90-31 :**

La création de toute association étrangère est soumise à l'agrément préalable du ministre de l'intérieur. L'agrément accordé à une association étrangère peut être suspendu ou retiré par décision du ministre de l'intérieur, lorsqu'elle exerce des activités autres que celles prévues par ses statuts ou que son activité est de nature à porter atteinte ou porte atteinte :

- Au système institutionnel établi ;
- A l'intégrité du territoire national, à l'unité nationale, à la religion de l'Etat ;
- Ou à la langue nationale ;
- A l'ordre public et aux bonnes mœurs.

La suspension ou le retrait de l'agrément peut également être prononcé en cas de refus par l'association de fournir à l'autorité concernée, les documents et informations demandés relatifs à ses activités, à son financement, à son administration et à sa gestion

- **Ce que prévoyait la loi 12-06 :**

La demande d'agrément d'une association étrangère doit avoir pour objet la mise en œuvre de dispositions contenues dans un accord entre le Gouvernement et le Gouvernement du pays d'origine de l'association étrangère pour la promotion de la relation d'amitié et de fraternité entre le peuple algérien et le peuple de l'association étrangère». L'agrément peut être suspendu ou retiré si l'association se livre à une ingérence caractérisée dans les affaires du pays hôte ou exercent des activités de nature à porter atteinte:

- A la souveraineté nationale, à l'ordre institutionnel établi ;
- A l'unité nationale ou à l'intégrité du territoire national ;
- A l'ordre public et aux bonnes mœurs ou encore aux valeurs de la civilisation du peuple algérien »

3.5 La suspension et dissolution :

- **Ce que prévoyait la loi 90-31 :**

La dissolution de l'association par voie judiciaire peut intervenir à la demande de l'autorité publique ou sur plainte de tiers, lorsque l'association exerce des activités qui contreviennent aux lois en vigueur ou autres que celles prévues dans ses statuts.

- **Ce que prévoyait la loi 12-06 :**

La dissolution peut être également demandée par l'autorité publique lorsque celle-ci a exercé une ou des activités autres que celles prévues par ses statuts, ou reçu des fonds provenant de légations et ONG étrangères ou, s'il est établi qu'elle n'exerce plus son activité de manière évidente. L'association peut faire l'objet d'une suspension d'activité ou d'une dissolution en cas d'ingérence dans les affaires internes du pays ou d'atteinte à la souveraineté nationale.

SECTION III : L'association : Dispositif et missions

L'association intervient selon les termes de son statut et de son projet associatif dans différents domaines d'activités, le sociale, l'humanitaire, le sport, la culture et loisirs ...etc.

1. Le projet associatif et son dispositif :

La réglementation exige que l'objet de l'association doit être défini avec précision et sa dénomination doit exprimer le lien avec cet objet. Toutefois, l'objet et les buts de ses activités doivent s'inscrire dans l'intérêt général et ne pas être contraires aux constantes et aux valeurs nationales ainsi qu'à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux dispositions des lois et règlements en vigueur⁷⁹.

Chaque association a un but, un projet qui lui est spécifiques et propres à elle

1.1 Définition du projet associatif :

La première étape, pour toute création d'association, est de définir le projet de l'association, construire un projet implique une réflexion collectives des associées.

C'est le résultat d'une réflexion collective sur ce que souhaitent réaliser les membres de l'association, sur la manière dont ils veulent le faire et dans quel délai, compte tenu de la situation actuelle de leur structure. Il est le témoignage que l'association réfléchit sur son action passée et présente, et sur son futur. Les objectifs choisis représentent la politique de l'association à court, moyen et long terme.

Le projet associatif est un document écrit, diffusé, qui doit faire converger les aspirations des membres et donne lieu à une très large consultation au sein du groupe de travail⁸⁰.

La construction et la formalisation d'un projet associatif clair et partagé est un véritable atout pour répondre à l'engagement et motivations des membres de l'association.

⁷⁹Article 2 de la Loi 12-06 du 12 janvier 2012.

⁸⁰<http://www.ungtp.com/pages/page.php?id=projet-associatif> visité le 18/05/2018 à 10H05

1.2 Les étapes de la formulation d'un projet associatif :

Le projet associatif repose sur trois (03) étapes :

- **Elaborer un projet :**

C'est-à-dire rassembler l'ensemble des éléments qui vont permettre de le concrétiser ; et notamment connaître les besoins :

- Les partenaires ;
- La cible ;
- Les objectifs ;
- La méthodologie ; suivie ;
- Les moyens déployés ;
- Les échéanciers de travail.

- **Exécution du projet :**

- Mettre les moyens.
- Répartition ;
- Concrétiser le projet.

- **Evaluation du projet**

- Vérifier si les objectifs sont atteints ;
- Vérifier si le résultat final était escompté ;
- Quel a été l'impact du projet sur la cible.

2. Le dispositif de projet :

Œuvrant pour l'implication des associations à caractère social et humanitaire dans la dynamisation économique et sociale du pays le gouvernement Algérien a mis en place un dispositif de partenariat avec les associations pour réaliser des projets associatifs. Les projets présentés par les associations doivent s'inscrire dans le cadre du programme d'action du secteur de l'association.

A titre d'exemple, la note de l'année 2006 sous le numéro : 003/5801/MJS/2006 rattachée au ministère de la jeunesse et des sports, parle de décision prise au niveau

ministériel pour la mise en place de ce dispositif⁸¹: « considérons la volonté de l'état d'encourager la société civile et à la lumière des éléments de dysfonctionnement relevés de l'expérience du partenariat avec le mouvement associatif et des recommandations issues des rencontres régionales et nationales du mouvement associatif, il devient nécessaire de reconsidérer la relation « pouvoirs publics/association » dans une perspective de partenariat basé sur la conduite d'un projet associatif à même de garantir un impact en milieu de jeunes et une gestion efficiente des moyens financiers dégagés ».

Les projets doivent être présentés dans le cadre des axes avisés par le ministère de tutelle

3. Champ d'intervention d'une association :

Un des meilleurs représentants de la communauté locale est bien les associations. En Algérie, celles-ci constituent une convention dans le cadre de laquelle des personnes physiques ou morales se regroupent sur une base contractuelle et dans un but non lucratif et mettent en commun pour une durée déterminée ou indéterminée leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines, notamment, professionnel, social, scientifique, éducatif, culturel, sportif, environnemental, ...⁸².

Les actions du développement local ont pour objectif l'amélioration du cadre et du niveau de vie d'une communauté donnée et ce à travers une approche globale qui propose une intégration harmonieuse entre les différents secteurs d'activités (l'économique, le social, le politique et l'environnemental) tout en valorisant les ressources locales.

Les associations ont une mission de service public (santé, justice, social...) à destination de l'ensemble de la population, elles contribuent à l'intérêt général en

⁸¹ Note méthodologique, n° :003/5801/MJS/2006

⁸² Kahina Moussaoui, Khelloudja Arabi Megherbi, Rôle des associations dans le développement local. Cas de quelques associations de la wilaya de Bejaia, ATPS (Animation, Territoires et Pratiques Socio-Culturelles) n° : 6, Canada, 2014, p 14-15

assurant la promotion d'idées. Elles interviennent pour renforcer leurs poids dans les stratégies de développement local.

4. Rôles des associations :

Ils existent plusieurs finalités à l'association qui peuvent être listé mais cela est lié en premier lieu à sa forme et au domaine dans lequel elle veut percer, néanmoins elles ont principalement les mêmes objectifs⁸³ :

- Assurer la sortie vers l'emploi (insertion ou emploi au sein même des associations)
- Etablir avec des entreprises, des collectivités ou des établissements publics des partenariats originaux.
- Promouvoir les nouveaux métiers et les personnes stigmatisées.
- Identifier leurs compétences et savoir-faire et les valoriser
- Repérer, connaître l'environnement.
- Assurer elles-mêmes le développement de leurs compétences.
- Définir et adapter leur positionnement.

Les associations ont pour principal objectif de satisfaire leurs adhérents, et de produire des biens ou services sans rechercher un profit dans différents domaines de la vie, ici quelques exemples d'associations qui émanent des activités au niveau local ou sur le territoire national :

➤ **l'association « ImghaneTizamourine d'aKfadou »**, avait lancé en 2016 dans la wilaya de Bejaia, un projet intitulé « projet entrepreneuriat social et citoyen franco - algérien », se partenariat a comme objectif : « inculper l'esprit d'entrepreneuriat et d'initiative chez les jeunes désireux de se prendre en charge, et de créer des emplois, selon les initiateurs, cet ambitieux projet vise également à

⁸³ Associations et développement local, études réalisé pour le DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) en France en 1998, p2

promouvoir le transfert de compétence en explorant les différents créneaux économiques »⁸⁴.

➤ **Les nomades algériens** : Les Nomades Algériens est une association culturelle à but non lucratif qui a pour objectif : promouvoir la beauté de l'Algérie, encourager les jeunes à voyager et à découvrir notre pays, les principales missions de l'association sont⁸⁵ :

- Participation à la promotion et la valorisation de l'image touristique de l'Algérie.
- Sensibiliser le citoyen à préserver l'identité algérienne.
- Aider à la lutte contre le phénomène de l'immigration clandestine.
- Initier les jeunes à la culture du voyage.

➤ **Business Wise** est une entreprise algérienne jeune et citoyenne, qui s'engage dans un développement économique, durable et inclusif en investissant dans le développement du capital humain. En plus de ses ateliers en développement personnel et ses sessions de coaching, Business Wise propose des formations et un accompagnement à la carte en force de vente, business modèles et en Responsabilité Sociétale des Organismes. L'emploi, l'entrepreneuriat, le développement durable ainsi que la promotion de la femme sont certains des projets de développement sur lesquelles travaille l'équipe Business Wise⁸⁶.

➤ **Mains vertes** : une association de jeunes algériens basé à Alger, qui se soucient de l'environnement, de notre mode de vie et de consommation, son but est de vulgariser les sciences écologiques et environnementales afin de permettre aux citoyens algériens de prendre conscience de l'importance de la préservation de la nature, de la faune et la flore et adopter un mode de vie plus propre et plus sain⁸⁷.

⁸⁴ H.K, journal liberté du 12 mai 2015, » à l'initiative d'une association d'Akfadou : « le projet social et citoyen franco-algérien », url : <http://www.nomades-algeriens.com/> visité le 15/05/2018 0 15H

⁸⁶ <http://businesswise-dz.com> visité le 15/05/2018 0 15H30

⁸⁷ <http://www.mainsvertes.dz/> le 15/05/2018 0 15H40

➤ **Caravane des Feuilles** : cette association a choisi pour métier, de promouvoir la découverte et le partage à travers des pratiques assurant la protection du patrimoine naturel et humain des lieux. Faire vivre l'aventure autrement, dans le respect des richesses de la faune et de la flore. sa principale mission est la Promotion du tourisme durable, éthique et solidaire⁸⁸.

L'Algérie recèle un potentiel considérable pour développer l'entrepreneuriat social notamment dans le commerce équitable, l'artisanat, la lutte contre la désertification et surtout le tourisme durable et écologique. Les associations peuvent apporter un changement dans les conditions socio-économiques des territoires, fédérer au tourisme social et solidaire et pourquoi ne pas sauver l'Algérie.

⁸⁸ <http://www.caravanesfeuilles.org/> le 15/05/2018 0 15H50

Conclusion

Dans ce chapitre nous avons pu présenter un état des lieux du mouvement associatif en Algérie, et des différentes lois qui ont émergé au cours de cette dernière décennie.

Le Mouvement associatif et les associations en particulier sont un acteur indispensable au développement et à la collision sociale, elles véhiculent des valeurs qui séduisent les jeunes. Elles leurs offrent un meilleur équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle. C'est un milieu propice à l'épanouissement et à la réalisation dans le travail en équipe ou à prendre des responsabilités.

CHAPITRE III

CHAPITRE III: Mouvement associatif et Entrepreneuriat social dans la wilaya de Bejaia

INTRODUCTION

Dans ce chapitre nous allons procéder à l'approche du terrain pour effectuer une enquête sur le secteur cas de l'étude et des associations y afférentes.

Nous avons intégré dans ce chapitre une approche méthodologique d'investigation sur le terrain. Et cela par le biais d'un guide d'entretien réalisé à partir de différentes sources de documentations.

L'enquête a été effectuée auprès de 20 associations implantées dans le territoire de la wilaya et d'entretien semi-directif auprès des directions de la DJS, DRAG, APW et de la DPSB.

La dernière étape consiste à analyser les entretiens obtenues et à la rédaction du présent rapport

SECTION I : Cadre méthodologique de l'enquête

Dans cette section nous allons tenter de présenter le territoire auquel l'enquête de terrain est effectuée ainsi que l'échantillon concerné par cette dernière.

1. Présentation du territoire d'enquête :

Bejaia, du nom antique « Bougie », fait partie de la corniche est de l'Algérie, elle a été le théâtre de plusieurs civilisations qui renferment jusqu'à présent leurs traces et vestiges historiques.

La wilaya de Bejaia est située en plein atlas tellien, qui s'étend sur une superficie de 3261 Km², divisé administrativement en 52 communes et 19 daïra, elle abrite une population estimée à 972 050 habitants, jusqu'à fin décembre 2017⁸⁹.

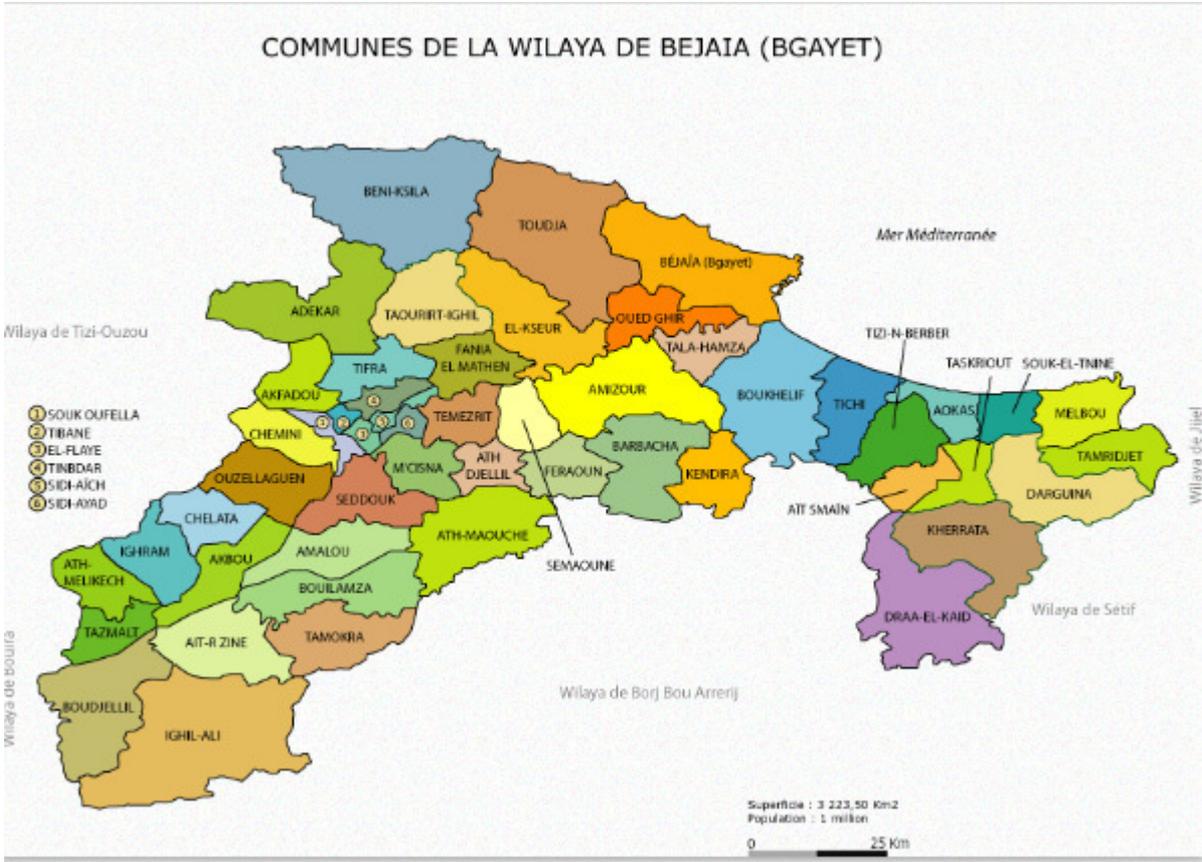
L'économie de la wilaya est diversifiée avec une prédominance de l'industrie, elle dispose aussi de ressources halieutiques très importantes du fait de sa large façade maritime (100km), permettant ainsi la pratique de plusieurs types de pêches.

La population bougiote est plutôt juvéniles⁹⁰ (voir tableau), ces jeunes sont animés de sentiments à l'égard du monde associatif et font très souvent partie de plusieurs associations.

⁸⁹ Source DPSB de la wilaya de Bejaia

⁹⁰ Ibid

Figure5 : carte géographique de la wilaya de Bejaia



Source : DJS de la wilaya de Bejaia

Tableau 3 : Répartition de la population par groupe d'âges

Groupes d'ages	Masculin	Féminin	Total
0 - 4 ans	36 267	34 434	70 702
4 – 9	33 639	31 851	65 490
10 – 14	42 043	40 236	82 279
19-15	52 236	50 514	102 749
24-20	60 943	57 493	118 436
29-25	55 721	51 123	106 843
34-30	44 727	41 313	86 041
39-35	36 393	34 575	70 969
44-40	30 144	29 172	59 316
49-45	24 005	22 812	46 817
54-50	20 908	19 780	40 689
59-55	18 471	17 232	35 703
64-60	10 550	11 240	21 790
69-65	9 165	10 364	19 529
74-70	7 775	9 231	17 006
79-75	6 219	7 166	13 385
+ ans et 80	6 003	6 627	12 630
ND	730	947	1 677
Total W.de Bejaia	495 940	476 110	972 050

Source: DPSB (La Direction de la Programmation et du Suivi Budgétaires de Bejaia)

Le mouvement associatif dans la wilaya enregistre une dynamique remarquable du fait du nombre important d'association qui investissent dans différents domaines d'activités (culture, social, agriculture, environnement, écologie, sport,...etc.).

Le tableau n°4 si dessous, nous donne le nombre d'associations enregistré par la DRAG de la wilaya de Bejaia, situation arrêté au 31/12/2017 :

Tableau n° 4 : liste des associations de la wilaya de Bejaia

Domin d'activité	associations de wilaya et commune		nombre global
professionnelle	17	41	58
religieuses	0	0	0
sports et education physique	34	425	459
art et culture	26	491	517
parents d'élèves	2	479	481
sciences et techniques	0	29	29
quartiers , village et zones rurales	1	698	699
environnement	14	99	113
handicapé non adpté	0	28	28
consommateur	0	6	6
jeunesse et enfnace	10	33	43
tourisme et jeux	11	10	21
retraité et personnes agés	0	5	5
femmes	4	7	11
solidarité et secourisme	20	121	141
benevoles	1	59	60
santé et medecine	10	12	22
anciens élèves et étudiants	0	1	1
total	150	2544	2694

Source : DRAG de la wilaya de Bejaia arrêté au 31/12/2017

2. Présentation du secteur de la direction de la jeunesse et des sports concerné par l'enquête :

En Algérie, l'organisme responsable de l'application des politiques qui visent la jeunesse algérienne est le Ministère de la Jeunesse et des Sports, principal acteur dans le pays qui élabore les politiques qui prennent en charge les attentes des jeunes.

Presque toutes les associations de jeunesse en Algérie sont liées au Ministère de la jeunesse et des Sports par un contrat d'adhésion, ce contrat consiste en le financement du ministère aux projets portés par les associations de jeunesse qui s'inscrivent dans la stratégie et les orientations de la tutelle.

L'organisme chargé du suivi de ces associations au niveau local est la direction de la jeunesse et des sports de wilaya.

La direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Bejaia, compte de **803** associations, dont 483 associations sportive (CSA, ligues,...etc.) et **320** association de jeunes qui travaillent dans plusieurs domaines d'activités.

2.1 Définition de la population mère de l'enquête :

Les associations jeunesse agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux...etc.

Elles constituent ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, puisque cette catégorie est une génération qui est plus que jamais en recherche d'engagement.

Les associations de jeunes activent dans des domaines différents, la culture, social, environnement, agriculture et du professionnel. Donc, elles englobent tous les champs d'activités possibles, le tableau suivant nous donne le nombre d'association jeunesse par domaine d'activité de la wilaya de Bejaia :

Tableau n°5 : nombre d'association jeunesse par domaine d'activités

DOMAINE D'ACTIVITE	Nombre
ACTIVITE DE JEUNE	1
ANIMATION	2
ARTISTIQUE	1
BENEVOLAT	1
BIENFAISANCE	1
CINEMATOGRAPHIE	2
CULTURELLE	159
ECOLOGIQUE	12
EDUCATION CIVIQUE	38
ENFANCE	1
ENVIRONNEMENT	5
HUMANTAIRE	1
INFORMRMATION	2
JEUNESSE	4
LOISIRS	3
PEVENTION	5
POMOTION ACTIVITECULTURELLE	1
PROTECTION	3
SCIENTIFIQUE	15
SOCIAL	3
SOCIOCULTURELLE	54
SPORTIF	1
TOURISME	4
TOURIME ET PATRIMINE	1
Total D'ASSOCIATION	320

Source : Direction de la Jeunesse et des Sports de Bejaia

2.2 Définition de la population d'enquête :

Nous avons pour notre enquête choisis un échantillon mère qui se compose de 20 associations qui actives dans différents domaines d'activités (culturelle, tourisme, environnement ...etc.). Dans le tableau suivant, nous avons établis un état des associations enquêtées ainsi que leur projet subventionnés :

Tableau n° :06 : présentation de la population d'enquête

N°	Dénomination de l'association	Intitulé des projets
1	Ass environnementale et scientifique ARC EN CIEL TIZI E+LKORN	Centre de tri-sélectif des déchets
2	Ass socioculturelle TILLELI	Bibliothèque pour village
3	Ass pour la protection de la nature*NEMLA*	Club Verts
4	Ass OXY JEUNES pour la promotion et la sauvegarde du patrimoine naturel et historique	Aménagement écologique des airs de repos, de sports et loisirs.
5	Ass socio culturelle MAIN TENDU	Un geste pour l'environnement
6	Ass jeunesse algérienne d'avant –garde de lutte contre LES FLEAUX SOCIAUX	Ouverture d'un mini centre de soins pour les toxicomanies
7	Ass culturelle TIDETS Tichy	Caravane culturelle et traditionnelle
8	Association culturelle féminine « TAFATH »	Réalisation d'une salle de formation
9	Ass culturelle et sportive THIWIZI	Réalisation d'une salle de couture
10	Ass La VOIX de l'enfant	Centre d'écoute et d'accompagnement pour les enfants en difficulté
11	Association " Etoile culturelle d'Akbou	Soutien à l'entrepreneuriat
12	Association " ARDH" pour la protection de l'environnement	Environnement
13	Association Imghane tizamourine	recyclage
14	Ass des activités de jeunes CSP BARBACHA	Promouvoir le tourisme de montage auprès des jeunes
15	Ass écologique TALA OUDRAR	Installation d'une station de recyclage des déchets en plastique
16	Association Nationale des Echanges entre Jeunes	Soutien à l'entrepreneuriat
17	Ass sauvegarde du patrimoine kherrata	Création musée
18	Ass de la sauvegarde de la jeunesse	Aménagement de l'oued Soummam
19	Ass culturelle des activités de jeune MAISON DE JEUNE FERAOUN	Tourisme environnemental
20	Association écologique "Tichy la verte"	Compostage de déchet organiques

Source : établi à partir des données de la direction de la jeunesse et des sports de Bejaia

2.3 L'échantillonnage :

L'échantillonnage vise extraire un échantillon, choisi selon des critères définis à l'avance, parmi les individus composant un ensemble défini, afin de réaliser sur eux des mesures ou des observations permettant de généraliser les résultats à l'ensemble premier.

Toutefois, nous avons écarté 14 associations au sein desquelles aucun des membres interviewés ne portait pas une vision de l'ordre de l'entrepreneuriat social ou en raison des difficultés d'accès et d'établissement des contacts les différentes associations sélectionnées, La structure des 08 associations est représentée comme suit, dans le tableau suivant :

Tableau n° :07 : présentation des associations enquêtées

N°	Dénomination de l'association Association	Siege	domaine d'activités	date de création	nombre d'adhérent
1	Association " Etoile culturelle d'Akbou	Akbou	Social, culturel et environnement al	1976	300
2	Association écologique "Tichy la verte"	Tichy	socio- écologique	2011	130
3	Association " ARDH" pour la protection de l'environnement	Bejaia	écologique	2008	171
4	Association "Nemla"	Bejaia	écologique	2015	40
5	Association Nationale des Echanges entre Jeunes	Bejaia	jeunes	1992	120
6	Association environnement et scientifique " ARC –EN –CIEL" TIZI EL KORN	Adekar	écologique et scientifique	2011	120
7	Association Imghane tizamourine	Akfadou	écologique	2007	383
8	Ass sauvegarde du patrimoine	kherrata	Socioculturelle	2011	40
9	Association culturelle "Main Tendue" Tazmalt	tazmalt	Socioculturelle	1998	1350
10	Association culturelle féminine « TAFATH »	Beni djellil	Socioculturelle	1995	350

Source : établi à partir des données d'enquête auprès des associations contactées

2.4 les étapes de recherches sur le terrain :

2.4.1 La méthode utilisée:

Toute recherche scientifique doit comporter une méthode ou des méthodes et des techniques qui dépendent de l'objectif visé par le chercheur. Selon QUIVYI « chaque recherche est une expérience unique, qui emprunte des chemins propres dont le choix est lié à de nombreux critères comme la méthode et la technique ».

Il est évident que le choix de la méthode est liée directement à la nature du thème, et vu que notre recherche s'inscrit dans la thématique du rôle du mouvement associatif dans la promotion de l'entrepreneuriat social, à travers les associations de jeunes de la wilaya de Bejaia. Donc, nous avons du se référer à la méthode qualitative pour les raisons qui suivent :

- Le manque d'études sociologiques réalisées sur l'entrepreneuriat social en Algérie
- La difficulté d'accéder à un nombre vaste d'associations émergent dans le terrain de la wilaya.

2.4.2 Les étapes de recherches sur le terrain

- **La pré-enquête :**

Dans le but de clarifier notre problématique, les hypothèses, la méthode et la technique adéquate à notre thème de recherche, nous avons procédé à une pré-enquête qui s'est déroulée du 14 février 2018 au 08 mai 2018. C'est grâce aux entretiens libres réalisés auprès de 20 associations activant dans le terrains qu'on a élaboré et testé notre guide d'entretien d'une part et des hypothèses d'une autre part. Le choix de l'échantillon des 10 associations pris comme base de notre étude est dû principalement à la proximité de ces dernières au plan de l'entrepreneuriat social mais surtout à la disponibilité de celles-ci.

- **Le temps de l'enquête :**

Notre enquête s'est déroulée dans différentes façon (appel téléphonique, approche direct...etc.) et celas selon la disponibilité des enquêtés dans des conditions acceptables, durant une période de « trois semaines» du 14 février 2018 au 20 mai 2018, d'une durée de 30 minutes à une heure pour chaque entretien. Nous avons aussi opté pour la prise de note afin de recueillir toutes les informations, ce qui nous facilitera par la suite l'analyse de contenu.

2.5 Conception et description du guide d'entretien:

On a construit notre guide d'entretien dans la base de la pré- enquête que nous avons fait auprès des membres d'associations et elle se compose de trois (03) axes à savoir : Profil de l'association, Activités et missions de l'association, Entrepreneuriat et activités médiatiques ; ce dernier est basé sur 10 questions concernant l'intention entrepreneuriale auprès des jeunes, les motivations relatives à la création de projets dans le cadre de l'entrepreneuriat social et les moyens mis en œuvres pour identifier et accompagner les entrepreneurs sociaux.

2.6 Difficultés de l'enquête :

Les difficultés rencontrées durant cette recherche sont comme suit :

- Le manque d'études sociologiques sur l'entrepreneuriat social en Algérie ainsi sur le mouvement associatif.
- La difficulté d'accéder aux associations, notamment les associations vivantes et qui activent.
- Le refus des responsables des bureaux d'associations de collaborer, notamment lorsque il s'agit de demander leurs effectifs et l'aboutissement de leurs projets.
- Difficultés de convaincre de l'utilité de l'enquête.
- Le refus de certaines associations d'effectuer l'entretien suite au facteur temps liée aux obligations professionnelle des membres.
- Le refus de certains membres d'être enregistrer.

Section II : Les Résultats de l'enquête

Nous présentons dans ce point le résultat des questionnements apportés par le mouvement associatif aux questions posées, relatives à l'association et son engagement et de sa vision sur l'entrepreneuriat social.

L'étude que nous avons menée s'appuie essentiellement sur l'enquête de terrain basée sur la prospection des données sur le territoire de la wilaya, ainsi que sur l'entretien non directif que nous avons mené. Le récit de vie de l'association était rapporté soit par le président, un membre du bureau ou un cadre. Le choix de cette personne se faisait en fonction de la disponibilité de chacun sans préférence de notre part.

1. profil et activités des associations questionnées :

On peut remarquer que la plus part des associations visées par notre études, sont des associations matures, dans la plus part leurs création remonte à l'année 1990. Elles rassemblent un nombre importants adhérents pour la plus part des jeunes.

Ces associations sont majoritairement gérées par des représentants formés ou instruits et donc assez expérimentés.

1.1 Pour la question du profil :

La plus part des associations actives dans différents domaines (culture, tourisme, environnement....) cela est tracé et mentionné chaque année dans le bilan d'action de l'association à travers des commissions ou des volets, un responsable de commission est identifier pour gérer et mener à bien les activités de ce volet.

Le niveau d'études du responsable de commission varie d'une association à une autre, pour certaines c'est un universitaire dans le domaine pour d'autre un ancien expérimenté sur le terrain.

1.2 Pour les activités :

Les associations sont tenues chaque année de tracer un objectif à atteindre, pour la plus les objectifs sont culturelles, environnementaux ou écologique mais pour la plus part des projets innovant et porteurs de valeurs nouvelles, quand à la question sur les projets entrepreneurial la plus part des associations font appel aux journées d'informations avec divers organismes gouvernementaux (ETAT ou ONG internationale), pour informer, sensibiliser et attirer des jeunes porteurs de projets.

Certaines associations jouent le rôle de formateur et d'accompagnateur des jeunes pour la concrétisation de leurs projets.

- **L'association des échanges entre jeunes :** est association d'envergure nationale sous le slogan « Amitié et Solidarité », c'est une association ou une entreprise à caractère social et solidaire, créée en 1992. C'est l'une des organisations promotrices de la dynamique de développement à l'échelle de la wilaya de Bejaia. Elle a pour rôle principal de promouvoir l'acte d'entreprendre auprès des jeunes au niveau local. C'est un espace pour jeunes désirant de construire un avenir entrepreneurial, l'association les accompagne vers les différents dispositifs d'insertion professionnels (ANSEJ, ANGEM, CNAC,..).

L'association est constitué de 120 adhérent au niveau national et de 40 autres au niveau de la wilaya de Bejaia, selon le président 99% des adhérents sont des étudiants et enseignant universitaires. L'idée de création de l'association est survenue au lancement dans les années 90 du dispositif de création d'entreprise PME.

Selon le président l'association jouera le rôle de formateur et d'accompagnateur désireux de réaliser un projet d'entreprise. Le projet initié avec des ONG en 2016 est l'un des projets qui consiste à former 400 jeunes leaderships sur 2ans.

• **L'association Etoile culturelle d'Akbou** : selon les propos de monsieur le trésorier, l'association est créée en 1975 avait pour seule vocation la promotion de la culture dans la daïra d'Akbou, ce n'est que par la suite que l'association a choisi d'autres activités tels l'environnement et le social. Le premier projet créé est une école de soutien psychologique et d'encadrement qualifié pour jeunes élèves échoués au BAC, certains réussissent de nouveau, d'autres sont orientés à la formation professionnelle l'école compte 45 salariés entre animateur, directeur d'école, psychologue et enseignant.

Le projet européen « SPOT » (sustainable Project for Organisations of the Third sector) réalisé en mars 2017, avait pour objectif l'organisation du dialogue et de la concertation des principaux acteurs de l'entrepreneuriat au niveau local.

Accompagner le développement de la réflexion sur la mise en place et la mutualisation d'espaces de dialogue, et de concertation au niveau de la région de Bejaia pour asseoir un partenariat multi-acteurs en faveur d'un entrepreneuriat durable chez les jeunes, amener ses acteurs à réfléchir ensemble à une stratégie de développement et de renforcement des capacités des structures et des organisations en lien avec la création d'entreprises.

La formation des femmes au tissage traditionnelle est une autre initiative dans le cadre du développement local

Dans le cadre du projet "Contribution à la gestion intégrée de l'environnement et au développement durable de la vallée de l'oued Soummam" Financé par l'Agence Belge de Développement (ENABEL) en partenariat avec le Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables (MEER), l'association Etoile culturelle d'Akbou (AECA) a organisé du 06 au 09 Juillet 2018 à l'hôtel MAJESTIC d'Akbou, une deuxième session de formation sous le thème de "la mobilisation, la sensibilisation et la protection de l'environnement", des caravanes de sensibilisation à

la protection de l'environnement intitulée "INFOPLAGE 2018" dans le cadre d'une collaboration étrangère est réalisée aussi.

L'association active dans différents domaines et a créé beaucoup de projets grâce à 300 adhérents de différents niveaux scolaires qui agissent selon les besoins de la région pour créer des projets dans le cadre de l'ESS.

• **Association « Nemla »** : l'association Nemla est une association écologique présidée par une femme et créée en 2015, son premier projet est la création d'un jardin pour les malades de l'Hôpital Franz Fanon de Bejaia en collaboration avec l'association des amis de la médecine, un terrain de 500 m² a été mis à la disposition de cette association par le responsable de l'hôpital pour réaliser ce projet.

Un autre projet actuellement en cours est, un partenariat étranger avec une ONG Belge qui consiste en le recyclage de la marre de café pour la composter en terreaux pour l'agriculture. L'opération de compostage est effectuée à l'INRA (Institut national de recherche agronomique) de la commune d'Oued Ghir de Bejaia, ce projet a permis la création d'un poste de chauffeur.

Selon la présidente de l'association le projet durera 3 ans et espérons que des jeunes puissent suivre cette initiative.

• **Association " ARDH" pour la protection de l'environnement** : cette association écologique aux volets différents (culture, éducation environnementale, science de l'observation, et opposition), est une association qui agit depuis 2008 sur le terrain, abrite 171 adhérents qui suivent des opérations « terre- mère » chaque année à travers les villes côtières de l'Algérie.

Cette association agit dans des caravanes d'éducation environnementale auprès des écoles, son projet actuel est la création d'une école prototype à la solution renouvelable qui permettra la création d'opportunités dans le domaine de l'énergie et des panneaux solaires dans la wilaya. L'équipe est composée de chercheurs, d'universitaires mais aussi de jeunes soucieux de l'environnement.

• **Association environnement et scientifique " ARC –EN –CIEL" TIZI EL KORN d'Adekar** : c'est une association créée en 2011, qui a débuté timidement dans des activités de proximité journée d'information, création d'une salle informatique et bibliothèque. Aujourd'hui, l'association compte réalisé un projet de grande envergure « le tri sélectif » , (plastiques, verres, cartons). La réalisation de tri se fera sur un terrain communal et permettra aussi de réaliser le compostage des différents résidus des plantes pour un terreau pour l'agriculture c'est un projet qui pourra créer de l'emploi dans la commune à court et à long termes.

• **Association écologique "Tichy la verte"** : association créée en 2011 dans la commune de Tichy, cette association active dans le domaine de l'écologie et l'environnement à travers la formation d'animateurs dans l'écologie, des caravanes de sensibilisation et du citoyen actif.

Son projet actuel en cours est la gestion des déchets organiques en initiation avec la commune de Boukhelifa .

3. Projet associatif et entrepreneuriat social :

3.1 L'entrepreneuriat social dans l'association :

Les associations sont toujours en quête d'innovation et cherchent l'amélioration des outils et d'autres formats pour assurer des résultats dans la valorisation et la promotion du territoire.

L'introduction de l'entrepreneuriat social dans les associations n'est que le produit du hasard, car ce terme est encore méconnu pour les associations, la plus part de nos interlocuteurs nous parles d'initiative et de création d'emploi a partir de leurs projets sociaux sans autant utilisé le terme d'entrepreneuriat social, toutefois **l'association culturelle d'Akbou** et le président de **l'association ARC en Ciel** nous interpelle sur ce sujets en nous affirmons que leurs projets rentre dans le cadre de la réalisation de projet sociaux soucieux du territoire et de la création de la richesse au niveau local.

Les appels à projets lancés chaque année par des ONG étrangères sont aussi synonymes de création de la richesse et les associations usent de tous les moyens pour arracher un projet d'envergure écologique ou environnemental.

Ce partenariat étranger est une aubaine pour les associations car la plus part n'arrivent pas à concrétiser leurs projets sociaux par manque de moyens financiers ou humains.

Le président de l'association Imghan d'Akfadou : « nous avons réaliser un partenariat avec l'ambassade de France à Alger dans le cadre d'une coopération à l'entrepreneuriat social en 2016(un projet de recyclage) ambitieux qui devais nous permettre de créer une entreprise sociale au niveau du village mais nous nous sommes heurté à un problème de taille le manque de statut rédigeant l'entreprise sociale en Algérie, ce projet aurais pu créer des postes d'emploi sans précédent dans la région » .

3.2 Les partenaires associatifs :

Pour la concrétisation de leurs projets, les associations font appel à leurs membres en premier lieu, vue que la plus part sont des universitaires ou des cadres exerçants dans différents domaines. Ces partenaires sont souvent engagés et exercent dans des domaines relatifs à l'environnement, l'écologie, tourisme, culture...etc.

Aussi, certaines associations font appel à des tierces personnes ou organismes, ou même à d'autres associations qui ont de l'expérience et ont déjà réalisé un projet identique.

SECTION III : Analyse et rôle du mouvement associatif dans la promotion de l'entrepreneuriat social.

L'objectif de cette étude était d'assembler des associations qui réalisent des projets d'ordre d'entrepreneuriat social. Nous avons souhaité disposer de données concernant les grandes décisions prises, mais aussi les débats, les différends et les compromis progressivement trouvés pour y parvenir.

1. le mouvement associatif et l'initiative entrepreneuriale :

- L'initiative entrepreneuriale est souvent reliée aux jeunes, porteurs de nouveaux projets, les associations ne sont qu'une passerelle qui leur permet de concrétiser leurs idées innovantes au service de la communauté.

- Grâce aux appels à projets lancés chaque année par les institutions publiques ou non gouvernementales, les jeunes dépourvus de source financière parviennent à concrétiser leurs projets.

- La plupart des associations questionnées, offre aux jeunes un accompagnement par des experts qualifiés pour parvenir à réaliser leurs projets sociaux capables de régler des problèmes sociaux dans différents domaines et participent ainsi au développement du territoire, tels l'association culturelle d'Akbou par la création de l'école de la deuxième chance et du projet de collaboration européenne « SPOTS ».

L'idée que les associations sont faites pour servir les intérêts des individus et de leurs membres existe depuis longtemps, « les associations existent pour répondre aux buts qu'un groupe d'hommes a en commun »⁹¹.

Ce qui témoigne et certifie notre première hypothèse qui est : « **Le mouvement associatif au niveau de la wilaya de Bejaia, enregistre une dynamique remarquable au fait du nombre important des associations qui existent, et apportent un poids qui peut jouer dans le développement socio-économique de son territoire** ».

⁹¹ Olson Mancu, logique de l'action collective, édition de l'université de Bruxelles, 2011, p 16

2. L'entrepreneuriat social auprès de la société civile :

- L'association s'inspirent des expériences réalisées dans d'autres villes et wilaya du pays ;

- La réalisation de projets sociaux est basée sur un travail de sensibilisation par rapport à l'attitude à adopter pour sa réussite.

- Un management participatif, la bonne volonté sont les moyens les plus efficaces pour concrétiser un projet d'entrepreneuriat social.

- L'acteur associatif n'est pas loin du principe de l'entrepreneuriat social, car l'Algérien se nourrit de la culture cultivée (tajmâat et de la Touisa), elles constituent des actions collectives fondées sur un fort sentiment d'appartenance.

- Les associations usent de tous moyens pour la conception et la mise en œuvre de leurs projets, en consultant notamment l'avis des universitaires et les spécialistes du domaine.

- Les associations sont des organisations promotrices de la dynamique de développement à l'échelle de la wilaya, leur portefeuille d'activité constitue la source de financement pour un engagement social. Le financement de l'Etat reste minime comparativement aux attentes des associations et des projets de grandes envergures proposés.

Cela confirme notre **deuxième hypothèse** qui est : « **Des prémices d'entrepreneuriat social commencent à se structurer dans la wilaya, car la wilaya de Bejaia offre un environnement socioculturel favorable, riche en traditions organisationnelles (tajmaat) et de formes de solidarité (Touiza) favorables à la création d'entreprise sociale, mais restent sujettes à des obstacles d'ordre financiers, administratif et politiques qui entravent la roue du développement dans la wilaya** ».

3. **entrepreneuriat social, Association et pouvoirs publics :**

- Les associations envisageant des projets dans l'entrepreneuriat social passent une partie de leurs temps dans le plaidoyer auprès des pouvoirs publics, car le terme est nouveau et certaines constitutions n'en ont jamais entendu parler de ce phénomène.

- Les associations cherchent à faire évoluer une législation favorable à l'évolution de l'entrepreneuriat social comme un nouveau moyen de développement socio-économique mais le parcours est encore long disent certaines d'entre elles car actuellement il n'existe aucune loi fédérant l'entreprise sociale en Algérie.

- L'épuisement programmé de la rente pétrolière devrait amener à anticiper ce nouveau phénomène et l'argent public devient une source rare, promouvoir l'entreprise sociale est un investissement rentable pour les pouvoirs publics.

A partir de cette analyse nous arrivons à souligner que l'implication des pouvoirs publics dans le bon fonctionnement du mouvement associatif qui a son tour à un impact direct et positif sur le développement social est une équation correcte, et cela confirme **la troisième hypothèse : « L'association construit une coordination innovante au sein de son organisation, comme avec son environnement et apporte un éclairage intéressant en valorisant la création et le développement de l'entrepreneuriat social, c'est une alliance reliant l'état à la structuration de l'économie sociale et solidaire ».**

Conclusion

Les associations de jeunes de Bejaia interviennent dans différents domaines d'activités, elles sont très attachées à la dimension « sociale et solidaire » ainsi le mouvement associatif dispose d'un impact direct et évident sur le développement et l'organisation de projets sociaux, elles constituent un pont liant entre les entrepreneurs et autres acteurs locaux.

L'association construit une coordination innovante au sein de son organisation, comme avec son environnement et apporte un éclairage intéressant en valorisant la création et le développement de l'entrepreneuriat social, c'est une alliance reliant l'état à la collectivité locale pour la mise en œuvres de projets d'action au service de l'intérêt général.

Néanmoins, Les associations de la wilaya de Bejaia s'souffrent de divers manques notamment :

- Le manque de financement pour mener à bien leurs projets.
- Manque de structure reliant le tissu associatif pour d'éventuelle collaboration et partenariat (maisons des associations).
- Manque d'outils pour la rédaction de contrats et la gestion juridique des relations sociales au sein des associations et des partenaires.
- Manque de capacité à gérer le régime fiscal applicable aux activités économiques et recettes correspondantes des organismes sans but lucratifs.
- Manque de méthode de management participatif pour susciter l'engagement et la prise d'initiative des membres d'association.

Conclusion Générale

Conclusion Générale :

A travers ce travail nous avons pris connaissance d'une nouvelle forme d'entrepreneuriat émergent dans le monde « l'entrepreneuriat social », cette forme d'entrepreneuriat qui pense l'économie autrement, est née suite à la crise de 2008. Depuis, les initiatives d'entrepreneuriat social se multiplient à la jonction de l'innovation sociale et de la responsabilité sociale. Or ce phénomène, encore peu documenté empiriquement, soulève de nombreuses questions qui touchent, notamment, les fondements identitaires, la légitimité et les représentations qu'ont les entrepreneurs sociaux du phénomène.

Du domaine social et médicosocial à celui de l'éducation, de la culture, du sport et des loisirs, en passant par le tourisme social, la solidarité, etc., les associations sont de véritables actrices du développement des territoires. Sans elles, l'isolement, l'anonymat et le déclin économique seraient inévitables, et nos territoires en seraient sensiblement moins attractifs et solidaires.

Dans le cadre de notre étude, nous avons choisi d'étudier le mouvement associatif au niveau de la wilaya de Bejaia qui est considéré comme phénomène social porteurs de projets d'intérêt général et collectif.

Dans le cadre de notre étude, nous avons choisi d'étudier le mouvement associatif jeunesse de la direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Bejaia, qui englobe une catégorie d'individu qui constitue une génération plus jamais à la recherche d'engagement et l'association reste sans doute un lieu clefs d'engagement, d'insertion professionnelle et social ainsi une passerelle entre action publique et entrepreneurs sociaux.

Nous avons tenté de mettre en lumière la réalité sur le rôle du mouvement associatif à partir des projets associatifs pour développer un phénomène émergent de l'ESS « l'entrepreneuriat social ».

Nous avons pris connaissance que les associations sont porteuses d'innovation sociales, toutefois la portée de leurs actions est limitée du fait que la plus grande partie de ces associations subsistent grâce aux subventions de l'Etat.

Au regard des résultats de terrain, nous pouvons dire que notre objectif principal à savoir à évaluer le rôle du mouvement associatif dans la promotion de l'entrepreneuriat social est atteint et nos hypothèses sont confirmées.

Cependant, la création d'entreprise sociale dérivé d'initiatives associatives individuelle ou collective reste impossible tant que :

- L'absence d'un système préparant les jeunes à l'entrepreneuriat social et leurs accompagnements est inexistant en Algérie ;
- L'Etat ne met pas en place un cadre juridique favorisant l'émergence et le développement de nouvelles formes d'organisation de l'ESS ;
- L'Etat ne crée pas un dispositif favorisant l'entrepreneuriat social en Algérie.
- La création de maisons d'associations introduisant les techniques de l'information et de la communication comme l'un des leviers de l'innovation sociale dans l'association et son territoire ;
- Mettre en œuvre un compte satellite qui permettra de mesurer et de comparer le secteur associatif dans tous les domaines ;
- Donner plus de souplesse dans les lois régissant les associations.

Dans la perspective de poursuivre et d'approfondir notre travail, nous proposons ce qui suit :

- Evaluer les projets associatifs réalisés dans le cadre de l'entrepreneuriat social.
- Mesurer l'impact de ces projets sociaux sur le développement socio-économique dans les territoires, notamment dans l'emploi, le tourisme, l'écologie...etc.

Liste Bibliographique

Références :

- 1- Alain Fayolle, *Entrepreneuriat : Apprendre à entreprendre*, 2^{ème} édition, DUNOD, paris, 2012
- 2- Hervé Gouil, *entreprendre en économie sociale et solidaire*, éditions liaisons, paris, 1999
- 3- Anne Fitamant Peter et Thomas Bout, *L'efficacité économique au service de l'intérêt général*, edition Rue de l'échiquier, France, 2012
- 4- Bugues Bisselles, *Avisé : innovation social mode d'emploi*, paris, 2015
- 5- Groupe SOS, *livre blanc de l'innovation sociale*, paris, 2015
- 6- Michel Coster, *entrepreneuriat*, Edition peason education, France, 2009
- 7- Pierre andrée julien, michel Marchesnay, *l'entrepreneuriat*, Edition Economica, paris
- 8- Alain Fayolle, *le métier de créateur d'entreprise*, Edition d'Organisations, paris, 2003
- 9- A. Fayolle, J.M Degeorge, *dynamique entrepreneuriale*, édition de Boeck, Bruxelles, Belgique, 2012
- 10- Pierre marie chauvin et autres, *Dictionnaires sociologique de l'entrepreneuriat*, édition presses de sciences Po, paris, 2014
- 11- Alain Fayolle Jean-Michel *dynamique entrepreneuriale le comportement de l'entrepreneur* préface de louis jacques filion, 2^{ème} Edition, paris ,2012
- 12- M.gomez-Breyse, A.Jaouen, *l'entrepreneur du 21^é siècle*, édition Dunod, paris France, 2012
- 13- *Avisé* sous la direction de Patrick Gése, *développer l'entrepreneuriat social (livre blanc)*, Edition délégués baton rouge, paris, 2009
- 14- FERROEL Gilles et AL, *dictionnaire de sociologie*, Armand colin, paris, 2012
- 15- Pierre A et An, *dictionnaire de sociologie*, édition le Robert, Québec, 1998
- 16- Djamel Ben Ramdane, *les associations algériennes : des acteurs émergents en quête de reconnaissance*, Edition CISP (Comité International pour le Développement des Peuples Algérie), 2015
- 17- Allai Fayolle, *entrepreneuriat*, 3^{émé} Edition, Dunod, paris France
- 18- Michel Garrabe, *Economie Sociale : principes de gouvernance*, Formeder, paris, 2007

19- Ariane Dewandre, entrepreneuriat social et économie sociale, saw-b fédération d'économie sociale, Belgique, 2009

Thèses :

1. NdongoDienaba, moyens de développement de l'entrepreneuriat social auprès de la jeunesse française : évaluation de l'implantation du programme d'accompagnement Enactus France, mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise des sciences de la gestion, université du Québec Montréal, 2017
2. benata Mohammed, influence de la culture et de l'environnement sur l'intention entrepreneuriale : cas de l'Algérie, thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat en sciences économiques, université aboubekrbelkaïd Tlemcen, 2014/2015
3. Sandrine Forzy, réflexions autour du montage de projet de la pépinière de l'entrepreneuriat social: comment identifier et accompagner les entrepreneurs sociaux? , mémoire de stage master II économie sociale et solidaire, université lumière Lyon 2, Paris, 2009
4. Philippe Frémeaux, Quel potentiel de développement pour l'économie sociale et solidaire, étude réalisé pour le compte de la fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme et pour la caisse des dépôts et consignations, alternative économique, 2012, paris
5. Juliette Brossard, le défi de l'entrepreneuriat social : comment construire un business model à la fois pérenne et créateur de valeur social ?, mémoire de fin d'études Rouen Business School, France, 2009-2010
6. Alice bouvier, l'entrepreneuriat social ou service de la culture : opportunités et défis, mémoire de spécialisation, master grande école, université de Strasbourg, paris, 2012-2013
7. Mounir Amdaoud, « la gestion de l'innovation dans les entreprises Algériennes : enjeu majeur pour l'obtention d'un avantage concurrentiel durable », magister en science de gestion, université Mouloud Mammeri Tiziouzou, 2014
8. TOUNÉS Azzedine. « L'intention entrepreneuriale : une recherche comparative entre des étudiants suivant des formations en entrepreneuriat (bac+5) et des étudiants en DESS CAAE ». Thèse pour le doctorat en Sciences de Gestion, Université de Rouen, France, 2003
9. Idrissi Boutaybi Salma, Asli Amina, l'entrepreneuriat social : une affaire de contexte, communication, laboratoire de recherche en stratégie et management des

organisation (lasmo) école nationale de commerce et de gestion (encgsettat), université hassan 1er, settat, maroc,

10. Hafsa Chabi, « le rôle du mouvement associatif dans la protection de l'environnement, cas Del 'association culturelle d'Akbou », Magistère en sociologie de l'environnement, université de Bejaia, 2017

11. Abdelmadjid KORICHE ,Modernisation et Société : Les Acteurs du Mouvement Associatif dans la commune d'Ait Smail. Béjaia, mémoire de magister , université de bejaia, 2011-2012.

Reuves :

1. **Revue ATPS** : Kahina Moussaoui, KhelloudjaArabiMegherbi, Rôle des associations dans le développement local. Cas de quelques associations de la wilaya de Bejaia, **ATPS** (Animation, Territoires et Pratiques Socio-Culturelles) n° : 6, Canada, 2014

2. **Revue des sciences de gestion** : Abdennebi Omrane A. Fayolle 1 O. Zeribi-Benslimane, Les compétences entrepreneuriales et le processus entrepreneurial : une approche dynamique, RSG revue des sciences de gestion, N°251, France, 2011

3. **Revue insaniyat** :Hichem Harfouche, « le mouvement associatif en milieu rural, cas de la wilaya de Bejaia » revue insaniyat, n° 49, juillet – septembre 2010

4. **Année du Maghreb** : « Le secteur associatif en Algérie : la difficile émergence d'un espace de contestation politique » revue année du Maghreb ,<https://journals.openedition.org/anneemaghreb/545>

5. **Reue GEM** : NielsBosma, Thomas Schøtt, SiriTerjesen, Penny Kew , “**special topic report, social entrepreneurship**” , *Global Entrepreneurship Monitor* , 2015

6. **Revue interdisciplinaire management, homme & entreprise** : Patrick valéau, jérômeboncler, les acteurs du monde associatif face aux différentes propositions de l'entrepreneuriat social : du scepticisme à une adoption conditionnelle, revue : rimhe : revue interdisciplinaire management, homme & entreprise, n° 3, 3 /2013, paris, 2013

7. **ANSSERJ**, revue canadienne de recherches les OSBL et l'économie social « entrepreneur social et pratique citoyenne, canada, 2010

8. L'équipe AGEFA PME, Education : esprit d'entreprendre, Revue AGFA PME, n° :3 2011

Sites web :

1. <http://base.socioeco.org/>
2. <http://www.interieur.gov.dz/index.php/fr/vie-associative/associations.html#faqnoanchor>
3. <http://www.strategie-aims.com/events/conferences/2-xixeme-conference-de-l-aims/communications/85-lentrepreneuriat-social-et-le-developpement-durable-quels-modeles-daffaires-dans-le-champ-social/download> (Amina omrane, Alain Fayolle, L'entrepreneuriat social et le développement durable : quels modèles d'affaires dans le champ social ? article du site web de l'association AIMS(Association international du management stratégique) .
4. www.ensa.dz/wp-content/uploads/2016/11/brochure-ENACTUS-ALGERIA.pdf
5. <http://www.univ-setif.dz/Relations-Exterieurs/programme-Americain-2017-suite.pdf>
6. <http://www.esi.dz/index.php/english/3144-appel-a-projets-alinov>
7. <http://www.strategie-aims.com/events/conferences/2-xixeme-conference-de-l-aims/communications/85-lentrepreneuriat-social-et-le-developpement-durable-quels-modeles-daffaires-dans-le-champ-social/download> (Amina omrane, Alain Fayolle, L'entrepreneuriat social et le développement durable : quels modèles d'affaires dans le champ social ? article du site web de l'association AIMS(Association international du management stratégique)
8. <http://www.ciriec.ulg.ac.be/wp-content/uploads/2016/10/reims-loudiyi-fr.pdf> (Loudiyisara, m. louhmadiabdeljalil, la contribution de l'entrepreneuriat social dans l'accomplissement des exigences du développement durable cas des coopératives artisanales de Tanger- fahsanjra,
9. www.bsi-economics.org ; (Lucia lizarzaburu, Économie sociale et solidaire : les enjeux actuels d'un secteur en plein essor, revue BSI Economics, paris
10. <https://insaniyat.revues.org/8329#tocto2n8>
11. <https://www.algerie-focus.com/2014/07/la-loi-sur-les-associations-bientot-amendee-par-lapn>
12. <http://www.ungtp.com/pages/page.php?id=projet-associatif>
13. <http://businesswise-dz.com>
14. <http://www.mainsvertes.dz/>
15. <http://www.caravanesfeuilles.org/>

Annexes

Guide d'entretien

Notre objectif à travers cet entretien est de connaître en premier lieu, les différents projets valorisés par les associations et en deuxième lieu si ces dernières fournissent des activités médiatiques dans le thème de l'entrepreneuriat, le développement durable au milieu de la société civile et des jeunes en particulier. Ainsi est-ce que ces associations contribuent à la création de la richesse, de l'emploi et le développement local ?

A. Profil de l'association

1. Dénomination et création de l'association ?
2. Pourquoi cette dénomination ?
3. Quel est le nombre d'adhérents dans l'association ?
4. A quel niveau active l'association ?

B. Activités et missions de l'association

1. Quelles sont vos projets ?
2. Quelles sont vos missions ?
3. Quelles sont les populations bénéficiaires des activités de l'association ? (jeunes, chômeurs.etc.)
4. Quels sont selon vous les termes qui décrivent mieux votre association ? (développement, solidarité, impact social, autres)

C. Entrepreneuriat et activités médiatiques

1. Avez-vous une idée de ce qu'est l'entrepreneuriat ?
2. Est-ce que votre association active dans la réalisation de journées d'information (conférence, séminaire, portes ouvertes.etc) sur le développement durable ?
3. Comment vous est venue cette idée ?
4. Quels sont les organismes ou partenaires auxquels vous aviez fait appel pour réaliser ce genre de programmes ?
5. Quels sont les acteurs ciblés par ces programmes ?
6. Suite à ces programmes avez-vous identifié des jeunes porteurs de projets sociaux ?

7. Quel rôle peut jouer votre association dans l'accompagnement de ces jeunes entrepreneurs sociaux ?
8. Quelle est la valeur ajoutée de votre association dans la promotion de l'économie sociale et solidaire ?
9. Quels sont les objectifs que vous visez ?
10. Envisagez-vous d'avoir des activités économiques pour financer vos projets ?

République Algérienne Démocratique et Populaire

M ministère de la Jeunesse et des Sports

Wilaya de Bejaia

DIRECTION DE LA JEUNESSE

ET DES SPORTS

SERVICE DES ACTIVITES DE JEUNES

APPEL A PROJET ASSOCIATIF DE JEUNES ANNEE 2018

Formulaire de Demande de Financement

Veillez Renseigner Les tableaux Suivants :

①-Présentation de l'Association de Jeunes

<u>Dénomination Juridique</u>	
<u>Abréviation</u>	
<u>Adresse Officielle</u>	
<u>Date de création</u>	
<u>N° d'agrément</u>	
<u>Téléphone</u>	
<u>Adresse e-mail</u>	
<u>Nom du président</u>	
<u>Téléphone</u>	
<u>Personne responsable du projet</u>	
<u>Téléphone</u>	
<u>Adresse email</u>	

1.2 Objectifs de l'Association Porteuse d'un Projet

--

1.3 Principales activités de l'Association

❖ 1 :-

❖ 2 :-

❖ 3 :-

❖ 4 :-

1.4 Principales Ressources dont dispose L'Association

Subventions Locales	
Dons,	
Locaux	
Equipements,	
Ressources Humaines	

1.5 Liste des Membres du Bureau de l'Association

N°	Nom & Prénoms	Fonction au sein de l'Association	Profession
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			

4.2 Résultats attendus : Quels sont les résultats concrets attendus de la mise en œuvre de ce projet?

5:- Méthodologie d'Intervention

5.1 Rattachement du projet aux activités du porteur : Les activités prévues dans se projet figurent-elles dans le statut de votre Association ?

oui

Non

5.2 Ressources Humaines nécessaires à la mise en œuvre du projet

-

-

-

6:- Estimation du Coût du Projet et Plan de Financement

Description du Budget		
Contributions	Nature de la Contribution	Montant
Contribution Association		
Financement demandé à la DJS		
Autres sources de Financement du Projet		
Cout Global du Projet		

07:- Projets déjà Financés par : DJS-APW–MJS-HCA-Réseau NADA

Citez le (s) Projet (s)	Année du Projet	Montant Obtenu	Source Financement du Projet

08 : Suivi et Evaluation (indiquez le mode d'auto évaluation du projet)

Compte Rendu 1 Rapport 2 Bilan (reportez le n° Adéquat)

1^{ère} phase

2^{ème} Phase

3^{ème} phase

NB : Tout projet serra soumis à une évaluation au forum des Associations 2018

09:- Déclaration du demandeur

Je soussigné (e), de par ma qualité de président (e) de l'Association candidate, certifie que toutes les informations données dans cette demande sont correctes

Responsabilité de l'Association et du Projet

Président (e) de l'Association/ Nom & Prénom :

Adresse : _____

—

Tél Fax :

e.mail : _____

Responsable (s) du Projet : Nom & Prénom :

Dans Statut de L'Association

Adresse : _____

Tél Fax : _____

e.mail : _____

Fait à : _____ Le / /2018

Signature et Cachet

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Jeunesse et des Sports

Wilaya de Bejaa

DIRECTION DE LA JEUNESSE

ET DES SPORTS

SERVICE DES ACTIVITES DE JEUNES

AVIS D'APPEL A PROJET ANNEE 2018

- ❖ Une demande de Financement du Projet
- ❖ Formulaire de l'Appel à Projet dûment renseigné
- ❖ Copie légalisée de l'agrément portant liste nominative du Bureau

- ❖ Copie Légalisée des Statuts
- ❖ P.V Huissier de justice
- ❖ Plan d'Action 2018
- ❖ Bilan Moral et Financier 2017 approuvé par L' A. Générale
- ❖ Certification du Commissaire aux comptes agréé
- ❖ Acceptation de mandat du Commissaire aux comptes
- ❖ Quitus du Trésorier de la wilaya
- ❖ Chèque barrée ou (R.I.Bancaire)
- ❖ Acceptation du mandat du commissaire au compte
- ❖ Etat des dépenses accordées par l'état au titre de l'année 2017

N.B /Pour Les Groupes Scouts

- ❖ P.V d'installation établi par le commissaire National pour les deux commissariats de wilaya
- ❖ P.V d'installation établi par le commissaire de wilaya pour les groupes Locaux

Dossier à Déposer en 02 Exemple Avant : Le 15.03. 2018

délais de rigueur.

Résumé :

La crise économique de 2008, a fait émerger un nouveau modèle d'entrepreneuriat « l'entrepreneuriat social » qui pense l'économie autrement.

L'introduction de l'entrepreneuriat social au sein des associations fait actuellement l'objet d'un débat passionnant.

Cette recherche tente d'apporter des éléments de réponses sur le rôle du mouvement associatif dans la promotion de l'entrepreneuriat social à travers les projets innovants.

Abstract

The economic crisis of 2008, has brought out a new model of entrepreneurship "social entrepreneurship" that thinks of the economy differently.

The introduction of social entrepreneurship within associations is currently the subject of an exciting debate.

This research attempts to provide some answers on the role of the associative movement in promoting social entrepreneurship through innovative projects.